

PREROGATIVES – APTITUDES GENERALES

Le brevet de « Moniteur Fédéral 2^{ème} degré » (MF2) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant niveau 4 (E4) définie par le Code du Sport (Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1).

En plus des compétences du MF1, cet encadrant possède les compétences générales suivantes :

- C7 « Connaissance support » : posséder les connaissances en appui des compétences requises.
- C11 « Formation d'encadrants » : concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants.
- C12 « Activités en structure » : animer l'ensemble des activités techniques d'une structure.
- C13 « Tutorat » : tutorer en situation les stagiaires pédagogiques.
- C14 « Enseignement en plongée profonde » : organiser, planifier une plongée profonde d'enseignement.

Les prérogatives réglementaires du MF2 de la FFESSM sont définies par le Code du Sport.

De plus, le MF2 peut :

- Délivrer les qualifications fédérales, participer aux examens de Guide de Palanquée, Initiateur et Moniteur Fédéral 1^{er} degré.
- Signer sur le livret pédagogique MF1 les attestations de stages pédagogiques d'encadrement en vue de la préparation au Monitorat Fédéral 1^{er} degré.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de participation aux stages initiaux Initiateur dont ils sont responsables.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 2^{ème} degré lorsque ces dernières sont réalisées :
 - o En situation de formation réelle sur des stagiaires MF1 eux-mêmes en cours de stage en situation sous leur tutelle propre en tant que MF2.
 - o Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'Initiateur sous leur tutelle propre en tant que MF2.
- Signer sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 1^{er} degré.
- Signer les attestations d'aptitudes à présenter pour les candidats au MF2.

NIVEAU D'ORGANISATION

Cet examen est organisé à l'échelon national avec un jury fédéral de la FFESSM.

CONDITIONS D'ACCES AU STAGE INITIAL

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Etre titulaire à la date d'ouverture du stage initial, du brevet de MF1 de la FFESSM, ou du BEES1 de plongée subaquatique, ou de la carte de Moniteur E3 associé de la FFESSM ou du DE-JEPS de plongée subaquatique.
- Etre titulaire du RIFA Plongée de la FFESSM. La carte plastifiée doit être présentée au plus tard à l'entrée de l'examen.
- Lorsque le stage initial inclut des passages à l'eau, présenter un certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du règlement médical fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage initial (document officiel avec photographie).

CONDITIONS D'ACCES AU STAGE FINAL

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Fournir les attestations d'aptitude A1, A2 & A3 :
 - o Aptitude A1 : Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée gilet (DTMR) (épreuve 10).
 - o Aptitude A2 : Enseignement et technique à 50 m (épreuves 4 et 5).
 - o Aptitude A3 : Nages PMT et capelée (épreuves 7A et 7B). Attestation du fait que ces deux épreuves ont été réalisées dans des conditions non éliminatoires en milieu naturel.Ces aptitudes doivent être attestées par un MF2 de la FFESSM, BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen (et non du stage final).
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Justifier de son identité à l'ouverture du stage final (document officiel avec photographie).
- Avoir réalisé, après l'obtention du brevet de moniteur nécessaire à l'entrée en stage initial, la partie requise du cursus de formation décrit ci-dessous.

CONDITIONS DE CANDIDATURE A L'EXAMEN

- Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité.
- Etre francophone.
- Etre titulaire du permis mer.
- Etre âgé de 20 ans au 1^{er} janvier de l'année de l'examen.
- Etre titulaire, depuis au moins 12 mois à la date d'ouverture de l'examen, du brevet de MF1 de la FFESSM, ou du BEES1 de plongée subaquatique, ou de la carte de Moniteur E3 associé de la FFESSM ou du DE-JEPS de plongée subaquatique.
- Etre titulaire de la carte RIFA Plongée de la FFESSM.
- Etre présenté par le président du club d'appartenance du candidat et fournir un bulletin de demande d'inscription sur la liste des candidats au MF2 signé par le président du club et contresigné par le président de la CTR avec avis favorable.
- Fournir les attestations d'aptitude A1, A2 et A3 :
 - o Aptitude A1 : Démonstration Technique de Maîtrise de Remontée gilet (DTMR) (épreuve 10).
 - o Aptitude A2 : Enseignement et technique à 50 m (épreuves 4 et 5).
 - o Aptitude A3 : Nage PMT sur 1500m et nage avec scaphandre sur 1000mCes 3 aptitudes doivent être attestées par un MF2 de la FFESSM, BEES2 ou DE-JEPS ou DES-JEPS minimum titulaire de la licence fédérale en cours de validité. La durée de validité de chacune de ces attestations est de 9 mois maximum à la date d'ouverture de l'examen.
- Contrôle médical : se conformer aux préconisations exposées en fin de chapitre « généralités » du MFT.
- Justifier de son identité à l'ouverture de l'examen (document officiel avec photographie).
- Avoir réalisé, après l'obtention du brevet de moniteur nécessaire à l'entrée en stage initial, la partie requise du cursus de formation décrit ci-dessous.

CURSUS DE FORMATION

Le cursus de formation du candidat est pris en compte lors la délibération du jury en fin d'examen.
L'intervalle de temps compris entre le jour suivant la fin du stage initial et le jour précédant le début du stage final ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins.

Ces stages doivent être effectués dans un délai de trois ans maximum à partir de la fin du stage initial. Le candidat doit se présenter à l'examen avant la fin des trois ans.

Si un stage se déroule à l'étranger sous le contrôle d'un moniteur français, ce dernier doit en demander l'autorisation au président de la CTN.

Si des stages sont organisés dans les COM ou Collectivités territoriales ou Collectivités départementales non rattachés à un Comité Régional, le président de la CTN est habilité à déroger aux présentes conditions d'organisation.

Le cursus de formation est composé de 3 stages devant être réalisés dans l'ordre et les conditions suivantes :

1) Un stage initial :

Il est obligatoire, d'une durée de 6 jours ou d'un volume horaire correspondant à 6 jours, organisé par la CTN, ou par une CTR selon le cahier des charges établi par la CTN.

Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par la CTN ou par la CTR suivant le cas. Il peut être assisté par des Instructeurs Régionaux dans le cas où le stage est organisé par une CTR.

Il porte sur les UC 7, UC11, UC12 et UC13.

A l'issue du stage, en cas d'avis favorable portant sur l'aptitude à poursuivre le cursus, un livret pédagogique MF2 est remis au stagiaire. En cas d'avis défavorable, le stagiaire doit recommencer un stage initial.

2) Un stage pédagogique en situation :

Il n'est pas obligatoire. Il porte sur les UC11, UC12, UC13 et UC14, sans chronologie imposée.

Lorsqu'à l'examen, la validation pour un candidat de tout ou partie de l'examen est en discussion, le jury peut tenir compte de ses participations aux stages en situation.

Il est fortement conseillé qu'un stagiaire se dote d'un tuteur de stage, Instructeur National ou Régional. Ce tuteur s'engage à le suivre et à le conseiller tout au long de son stage en situation, sans pour autant participer obligatoirement lui-même à toutes les validations.

Le tuteur est garant de la cohérence du cursus du stagiaire, le guide, l'oriente et lui apporte les éléments qui lui manqueraient en cours de cursus.

En cas de difficulté à trouver un tuteur, le stagiaire peut s'adresser au président de CTR, qui a toute latitude pour consulter le collège régional des Instructeurs de son comité pour proposer un Instructeur volontaire, ou en cas de carence pour déléguer cette fonction à un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM, de son choix et volontaire.

Dans le cadre de l'UC11 « Formation d'encadrants » la CTN recommande un volume de 15 jours, dont 5 jours minimum sur un stage final MF1 complet. Il est également conseillé de participer à un stage initial MF1 et à un stage initial Initiateur.

Nota

L'implication des stagiaires MF2 dans l'organisation et le déroulement du stage est obligatoire. Ils doivent notamment proposer un planning de stage avant le début du stage. Ce planning, même s'il ne sera en définitive pas celui qui sera retenu sur le stage, devra être débattu et affiné avec le responsable du stage ou son représentant. Il doit être cohérent et réalisable et donne lieu à validation sur le livret pédagogique.

Il est possible de faire valider les participations à des stages Initiateur qui auraient été effectuées préalablement au stage initial MF2. Il faut pour cela en faire la demande au président de CTR. Celui-ci validera a posteriori cette participation ou la fera valider par le responsable du stage sur le livret pédagogique MF2. Cette possibilité est limitée à 2 ans d'antériorité par rapport à la date de début du stage initial MF2.

Dans le cadre des UC12 « Activités en structure », UC13 « Tutorer » et UC14 « Enseignement plongée profonde » la CTN recommande un nombre de 15 séances réparties entre les pédagogies théorique et pratique, à raison de 5 séances de pédagogie théorique, 5 séances de pédagogie pratique (avec et sans scaphandre, en surface ou en immersion) et 5 séances de pédagogie organisationnelle. Ces séances peuvent être réalisées dans quatre cas de figure différents qui sont décrits plus loin.

La validation de l'ensemble de ces séances doit être effectuée a minima par deux moniteurs différents (MF2 ou BEES2 ou DE-JEPS (E4) ou DES-JEPS, licencié à la FFESSM, ou plus suivant le cas, voir ci-dessus).

Nota

Les séances réalisées dans ce cadre peuvent être organisées et validées selon 4 cas de figure :

- a) En situation de formation réelle sur des stagiaires en cours de stage en situation MF1 sous la responsabilité d'un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM. Cette possibilité peut notamment être exercée à l'occasion de stages en situation MF2 se déroulant au sein d'une structure en milieu naturel, sur des stagiaires eux-mêmes en cours de stage en situation MF1, qui peuvent donc de leur côté intervenir au 1^{er} degré sur de vrais élèves.
- b) Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation Initiateur sous la responsabilité d'un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, ou d'un MF1 ou BEES1 licencié à la FFESSM et Tuteur de Stage Initiateur ou DE-JEPS (E4) licencié à la FFESSM (Un stagiaire MF2 Tuteur de Stage Initiateur ne peut s'auto valider des séances de pédagogie.)
- c) A l'occasion de séances réalisées au cours d'un stage régional de préparation au MF2 organisé par une CTR, seules les séances réellement présentées par le stagiaire MF2 peuvent donner lieu à validation,
- d) A l'occasion de séances présentées directement à un Instructeur National ou au tuteur de stage, en-dehors de tout stage officiel et éventuellement de toute intervention sur des stagiaires Initiateurs ou MF1.

Dans un objectif d'enrichissement de l'expérience de MF1 la CTN recommande également d'enrichir les compétences de 1^{er} degré avec un minimum de 30 séances (15 jours) de formation de plongeurs de tous niveaux, particulièrement (mais non exclusivement) de plongeurs de Niveau 3 et de Guide de Palanquée – Niveau 4.

Nota

Il est impératif de faire travailler le stagiaire MF2 en présence de véritables élèves.

Le tuteur de stage pourra conseiller au stagiaire MF2 d'effectuer tout ou partie, voire plus, de ce volume de stage conseillé. Le stagiaire pourra bien entendu choisir lui-même d'en accomplir tout ou partie, voire plus, de son propre gré. Sans remettre en cause ses compétences pédagogiques, l'objectif est de les renforcer si besoin, particulièrement (mais pas exclusivement) au Niveau 3 et au Guide de Palanquée – Niveau 4.

Dans un objectif de préparation aux futures prérogatives la CTN recommande un volume de 5 jours dont au moins un examen Guide de Palanquée et un examen MF1 complet. Il est également conseillé de participer à un examen Initiateur.

L'ensemble de ces participations est reporté sur le livret pédagogique et validé selon le cas par :

- L'Instructeur Régional délégué de la CTR pour les stages initiaux et finaux MF1 ainsi que pour les examens Guides de Palanquée – Niveau 4.
- Le président de CTR ou son représentant pour les examens MF1.
- A minima, un moniteur MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM pour les stages initiaux et les examens Initiateur, à condition qu'il soit le délégué de la CTR.
- Un Instructeur National, ou Régional ou un moniteur MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, ou un moniteur MF1 ou BEES1 et titulaire de l'attestation de Tuteur de Stage d'Initiateur ou DE-JEPS (E4), licencié à la FFESSM, selon le cas, pour les séances de pédagogie de 2^{ème} degré.

Nota

L'implication des stagiaires MF2 dans l'organisation et le déroulement de l'examen est obligatoire. Ils doivent notamment proposer un planning d'examen avant le début de l'examen. Ce planning, même s'il ne sera en définitive pas celui qui sera retenu sur l'examen, devra être débattu et affiné avec le responsable de l'examen ou son représentant. Il doit être cohérent et réalisable et donne lieu à validation sur le livret pédagogique.

Il est possible de faire valider les participations à des examens Guide de Palanquée – Niveau 4 ou Initiateur qui auraient été effectuées préalablement au stage initial MF2 à condition d'avoir assisté à la totalité de l'examen et d'avoir participé aux épreuves en double avec un MF2 ou BEES2 ou DES-JEPS licencié à la FFESSM, minimum. Il faut pour cela en faire la demande au président de CTR. Celui-ci validera a posteriori cette participation ou la fera valider par le responsable de l'examen sur le livret pédagogique MF2. Cette possibilité est limitée à 2 ans d'antériorité par rapport à la date de début du stage initial MF2.

3) Un stage final :

Ce stage final, d'une durée de 6 jours bloqués est organisé par la CTN.

Le contenu de ce stage est défini par la CTN. Le responsable est un Instructeur National présent sur la totalité du stage. Il est nommé par le président de la CTN. Il est assisté par des Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires, et éventuellement par des Instructeurs régionaux financés par leur CTR et acceptés par la CTN.

INSCRIPTION AU STAGE FINAL ET A L'EXAMEN

Se procurer le bulletin d'inscription auprès du siège national de la FFESSM (24 quai de Rive-Neuve, 13284 Marseille cedex 07).

Faire parvenir à la Commission Technique Régionale d'appartenance, avant la date de clôture des inscriptions (spécifiée par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours), un dossier comprenant :

- 1) Le formulaire de demande d'inscription, renseigné.
- 2) La photocopie du brevet de Moniteur Fédéral 1^{er} degré de la FFESSM, ou du Brevet d'État d'Éducateur Sportif 1^{er} degré de plongée subaquatique, ou la carte de Moniteur E3 associé FFESSM, ou du DE-JEPS datant de plus d'un an.
- 3) La photocopie de la carte RIFA Plongée.
- 4) Une photo d'identité récente.
- 5) Deux enveloppes timbrées, libellées à l'adresse à laquelle le candidat souhaite recevoir toutes informations relatives à l'examen.
- 6) Le montant de l'acompte demandé par la circulaire fédérale relative aux stages et examens de l'année en cours.

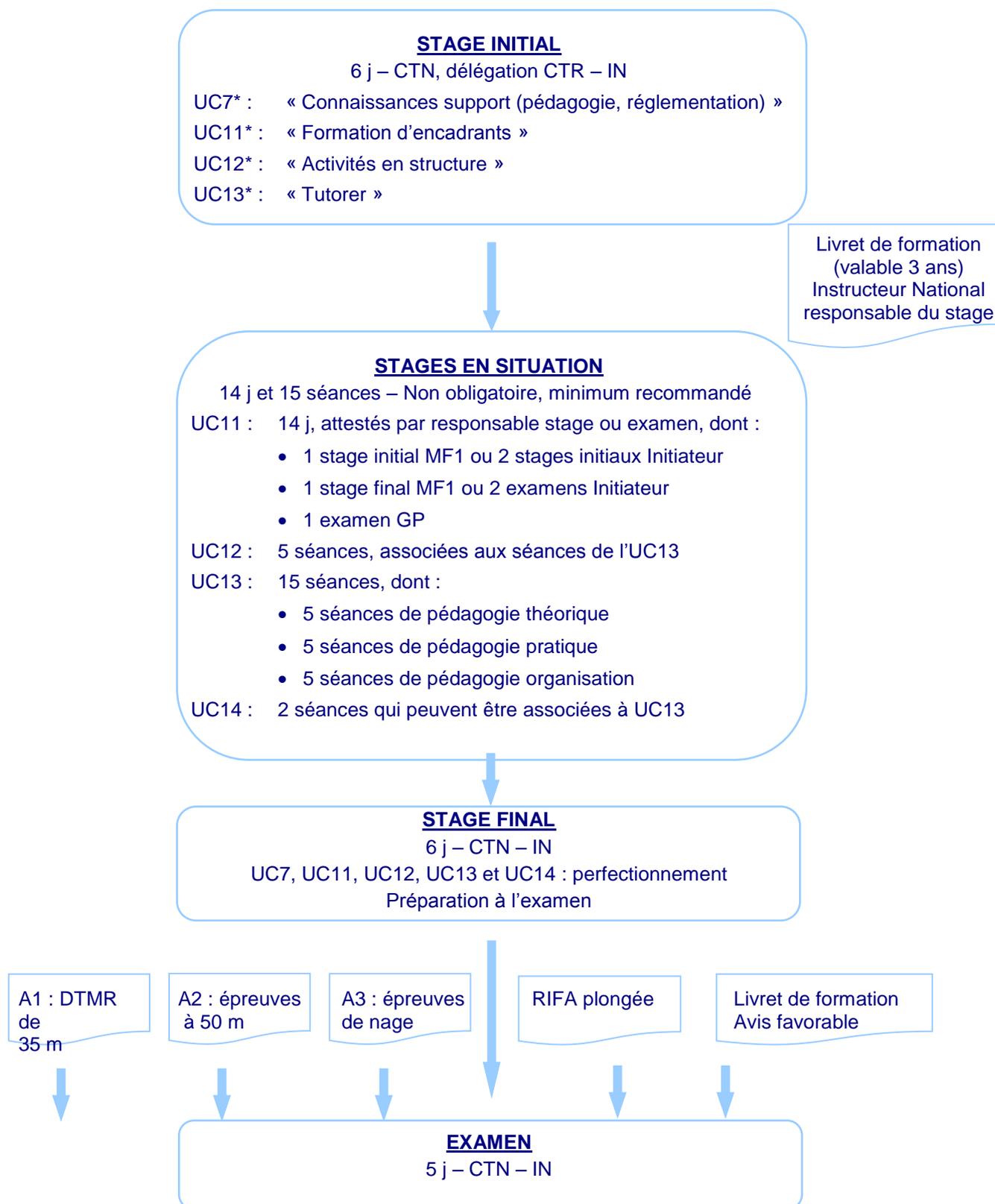
Les stagiaires doivent fournir le 1^{er} jour du stage final :

- 1) Leur carnet pédagogique dûment rempli.
- 2) Un certificat médical selon les règles en vigueur.
- 3) La licence en cours de validité.

Nota

Les candidats pris en charge dans le cadre d'un dispositif Etat/emploi ou entreprise, doivent le signaler au siège national de la FFESSM lors du retrait du bulletin d'inscription (tarification spécifique).

SYNTHESE DU CURSUS ET EXAMEN



* Le stage initial a pour objectif principal de préparer le stagiaire MF2 à l'étape suivante du cursus. De fait, son contenu porte essentiellement sur les UC7, UC11, UC12 et UC13, sans exclure d'autres contenus jugés pertinents par le directeur de stage. A ce stade, les UC ne sont pas nécessairement maîtrisées dans tous leurs aspects et l'avis favorable/défavorable porte uniquement sur l'aptitude du stagiaire MF2 à poursuivre le cursus de formation.

JURY DE L'EXAMEN

Tous les membres du jury doivent être en possession d'une licence fédérale et d'un certificat médical en cours de validité.

Le président de la FFESSM ou son représentant.

Le président de la Commission Technique Nationale ou son représentant.

Au moins trois Instructeurs Fédéraux Nationaux.

Nota

Les présidents de CTR peuvent suivre l'examen en qualité d'observateurs.

EPREUVES DE L'EXAMEN - GENERALITES

L'examen est constitué de trois groupes d'épreuves notées sur 20 sauf indication contraire, pour un maximum de 820 points et un nombre minimum à atteindre de 410 points (moyenne 10/20) sans note éliminatoire.

Pour toutes les épreuves pratiques aquatiques (N°4 à 10), le candidat doit être équipé de la même paire de palmes et du même masque.

L'épreuve N°7 se détermine pour l'ensemble des candidats après tirage au sort par le jury entre une nage PMT sur 1500 m et une nage capelée sur 1000 m.

Pour les épreuves N°6, 7 (si le sort a désigné la nage PMT sur 1500 m) et 8, quand certaines conditions de température de l'eau sont réunies, le candidat peut choisir d'adopter pour l'ensemble des 3 épreuves l'équipement minimum suivant :

- Soit la partie supérieure d'un vêtement isothermique avec cagoule et le lestage annulant sa flottabilité, si la température de l'eau est inférieure à 18 °C.
- Soit un maillot de bain si la température de l'eau est égale ou supérieure à 18 °C.

Pour les épreuves N°4, 5, 7 (si le sort a désigné la nage capelée sur 1000 m) 9 et 10, le candidat a le libre choix de la capacité du bloc qu'il utilise pour chaque épreuve, 12 ou 15 litres, dans la mesure des possibilités du centre organisateur de l'examen. Autrement dit, il peut par exemple choisir un bloc de 15 litres pour les épreuves N°4 et 5 et un bloc de 12 litres pour les autres épreuves. Toutefois, pour chacune des épreuves il doit être équipé du même vêtement isothermique et d'un lestage approprié pour évoluer en poids apparent nul à la profondeur de 3 m.

Les épreuves théoriques N°11 à 14 sont des épreuves écrites, l'épreuve N°15 est orale.

La durée de chacune des épreuves N°11 à 13 est de 1h30, celle de l'épreuve N°14 est de 45 minutes et celle de l'épreuve N°15 est de 20 minutes.

GROUPE 1 : EPREUVES PEDAGOGIQUES

- | | |
|--|---------------|
| 1 - Connaissances en pédagogie générale appliquée et organisationnelle | Coefficient 3 |
| 2 - Pédagogie pratique (avec ou sans scaphandre) | Coefficient 4 |
| 3 - Pédagogie théorique | Coefficient 4 |

Total des points attribués pour ce groupe : 220 points

moyenne du groupe : 110 points

GROUPE 2 : EPREUVES PRATIQUES

Au nombre de 7, les épreuves pratiques comprennent :

- 2 épreuves de plongée libre (N°6 et 8).
- 1 épreuve de nage PMT ou de nage capelée, choix déterminé pour l'ensemble des candidats par tirage au sort par le jury (N°7).
- 4 épreuves de plongée scaphandre (N°4, 5, 9 et 10).

Le deuxième groupe est constitué de 2 sous-groupes. Il donne lieu à 10 notes.

Sous-groupe A : Enseignement et technique à 50 m

- | | |
|---|---------------|
| 4 - Acte d'enseignement à 50 m | |
| a) Briefing | Coefficient 1 |
| b) Débriefing | Coefficient 1 |
| c) Acte d'enseignement à 50 m | Coefficient 3 |
| 5 - Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m | Coefficient 3 |

Sous-groupe B : Maîtrise et démonstrations physiques, pratiques et techniques

- | | |
|--|---------------|
| 6 - Mannequin | Coefficient 2 |
| 7 - Nage PMT sur 1500 m ou nage capelée sur 1000 m | Coefficient 1 |
| 8 - Plongée libre à 15 m | Coefficient 1 |
| 9 - Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m | |
| a) Descente dans le bleu | Coefficient 1 |
| b) Stabilisation et vidage de masque à 50 m | Coefficient 1 |
| 10 - Démonstration technique de maîtrise de remontée gilet de 35 m | Coefficient 2 |

La moyenne de 10/20 minimum est requise par sous-groupe (minimum 80/160 pour le sous-groupe A et minimum 80/160 pour le sous-groupe B)

Total des points attribués pour ce groupe : 320 points

moyenne du groupe : 160 points

GROUPE 3 : EPREUVES THEORIQUES
Epreuves écrites

- | | |
|--|---------------|
| 11 - Décompression | Coefficient 4 |
| 12 - Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur | Coefficient 4 |
| 13 - Aspects théoriques de l'activité | Coefficient 3 |
| 14 - Cadre réglementaire de l'activité | Coefficient 1 |

Epreuve orale

- | | |
|--------------------------|---------------|
| 15 - Matériel de plongée | Coefficient 2 |
|--------------------------|---------------|

Total des points attribués pour ce groupe : 280 points

moyenne du groupe : 140 points

EPREUVES DE L'EXAMEN

GROUPE 1 : EPREUVES PEDAGOGIQUES

Les candidats sont autorisés à utiliser le MFT pour préparer leur sujet pendant les épreuves pédagogiques.

1 – Epreuve sur les connaissances en pédagogie générale, appliquée et organisationnelle : coefficient 3

Cette épreuve consiste à exposer ses compétences en pédagogie générale ainsi que dans la planification et l'organisation d'une formation de cadres, dans le respect de la réglementation, puis, sous forme d'entretien, de justifier ses choix pédagogiques, matériels, humains...

Le sujet de l'exposé est tiré au sort par le candidat parmi une liste de questions établies par le jury responsable de l'épreuve.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet et de 10 minutes maximum pour l'exposer. Le jury dispose ensuite de 20 minutes maximum pour poser d'éventuelles questions et permettre au candidat d'y répondre.

2 – Epreuve sur la pédagogie pratique (avec et sans scaphandre) : coefficient 4

Cette épreuve repose sur l'une ou l'autre des situations suivantes :

▪ -1^{er} cas :

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon dont doit être conduite une séance de formation à la plongée dans l'eau avec un ou plusieurs élèves, elle est accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut, éventuellement, rendre nécessaires.

Du point de vue technique, les élèves mis à la disposition des stagiaires moniteurs peuvent aller du plongeur débutant ayant déjà utilisé un scaphandre autonome à l'air jusqu'au plongeur préparant les épreuves du brevet de Guide de Palanquée – Niveau 4 ainsi que du brevet d'Initiateur.

Apprentissage ou perfectionnement d'un exercice particulier ou d'un groupe d'exercices, préparation aux épreuves des différents brevets FFESSM, plongée d'exploration, plongée d'entraînement (ex : apprentissage de l'orientation), etc.

▪ -2^{ème} cas :

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon dont doit être conduite une séance de formation faite à un ou plusieurs élèves débutants, le mot débutant signifiant un élève sachant nager.

Elle concerne la pédagogie d'initiation à la plongée en scaphandre (baptême de plongée), mais elle comprend aussi l'enseignement des techniques préparatoires à l'immersion sans scaphandre (locomotion sans appareil, technique du canard, plongée en apnée par petits fonds, palmage, procédés d'accoutumance, tests d'aisance dans l'eau, progression d'exercices préparatoires, etc.).

Elle comporte :

- L'exposé des principes de base de la plongée (fautes à éviter, prévention des accidents possibles, règles de sécurité, premiers signaux du code de communication, etc.).
- L'utilisation pratique du matériel (principes succincts de fonctionnement, montage et démontage du détendeur sur le bloc, manière concrète de s'équiper, réserve, etc.).
- L'équipement des débutants.
- La mise à l'eau des débutants.

Le sujet de la séance est tiré au sort par le candidat parmi une liste de sujets établis par le jury responsable de l'épreuve.

Les conditions d'exécution de la séance sont définies au candidat par le jury responsable de cette épreuve, dès que le candidat a tiré son sujet. Elles peuvent imposer ou pas un passage effectif dans l'eau.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.

3 – Epreuve sur la pédagogie théorique : coefficient 4

Le candidat démontre à un groupe de stagiaires moniteurs la façon de faire un exposé à des élèves dont le niveau technique peut être celui du débutant complet jusqu'à celui du plongeur préparant le brevet de Guide de Palanquée. Le candidat doit démontrer ses qualités pédagogiques de formateur de cadres, c'est-à-dire son aptitude à enseigner à autrui la meilleure façon de transmettre des connaissances à des élèves.

Le niveau des élèves auxquels cet exposé est supposé s'adresser, est défini au candidat par le jury responsable de l'épreuve.

Le sujet de la séance est tiré au sort par le candidat parmi une liste de sujets établis par le jury responsable de l'épreuve et portant sur le programme suivant :

- Principales lois physiques régissant la plongée.
- Le scaphandre et son fonctionnement.
- L'équipement.
- La préparation à la plongée.
- La technique individuelle du plongeur.
- Les tables de plongée fédérales FFESSM - MN90 et la décompression.
- La plongée en collectivité.
- L'anatomie, la physiologie et les accidents.

Le candidat dispose de 30 minutes pour préparer son sujet. La présentation du sujet par le candidat suivie des éventuelles questions du jury ne doit pas excéder 30 minutes.

GROUPE 2 : EPREUVES PRATIQUES

Les candidats titulaires du DE-JEPS et reconnus E4 par le code du sport, sont dispensés de ce groupe d'épreuves.

Préambule

Ces épreuves, au nombre de 7, comportent des épreuves avec palmes, masque, tuba (PMT), ceinture de lest et vêtement isothermique et des épreuves avec équipement en scaphandre autonome.

Pour les épreuves N°9 et 5 d'un côté, et 4 de l'autre :

C'est l'un des deux instructeurs désigné à l'avance qui joue le rôle de l'élève dans l'épreuve N°4 et le rôle de l'assisté dans l'épreuve N°5. C'est sur lui exclusivement que doit intervenir le candidat durant les phases d'enseignement et d'assistance.

Ceci dit, afin d'évaluer la capacité du candidat à gérer une palanquée lors du retour surface à l'occasion d'une incursion en zone profonde, les instructeurs composant le jury doivent être pris en compte dans l'eau par le candidat de la manière suivante :

Durant la descente dans le bleu de l'épreuve N°9, le candidat ne doit prendre en compte aucun des deux instructeurs. Ces derniers se positionnent derrière lui afin d'évaluer cette épreuve. Ensuite, durant la stabilisation et le vidage de masque, seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte.

Durant l'épreuve N°5 seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte du début de l'épreuve technique jusqu'au signe « fin d'exercice ». Les deux instructeurs doivent ensuite être pris en compte de la fin de l'intervention jusqu'au retour au bateau, en passant par la sécurisation de la remontée, de l'approche surface (notamment la sortie du parachute) et la gestion de la décompression.

Durant l'épreuve N°4 d'enseignement à 50 m, seul l'instructeur désigné à l'avance doit être pris en compte par le candidat de la surface jusqu'à la fin de l'acte d'enseignement. Les deux instructeurs doivent ensuite être pris en compte de la même manière que ci-dessus.

L'épreuve N°5 prend fin sur le signe de l'instructeur, qui peut intervenir à n'importe quelle profondeur de son choix, au plus tard à l'arrivée dans la zone des paliers.

Sous-groupe A : Enseignement et technique à 50 m :

4 – Epreuve d'acte d'enseignement à 50 m : coefficient 5

(Aptitude A2)

Cette épreuve a pour objectif l'évaluation d'une séance de formation à la plongée réalisée au 1^{er} degré pour un élève depuis l'immersion et la descente jusqu'à la zone des 40 - 60 m, accompagnée de conseils, remarques ou consignes préalables à l'immersion que la nature de la séance peut éventuellement rendre nécessaires, puis d'aider ensuite sa palanquée à rejoindre la surface en sécurité, en gérant la décompression, le retour en surface et le retour au bateau.

Les sujets à traiter portent sur l'apprentissage ou le perfectionnement des compétences préparant aux qualifications PE60, Niveau 3 (PA60) ou MF2.

Le sujet de la séance est tiré au sort par le candidat parmi une liste de sujets établis par le jury responsable de l'épreuve.

Les conditions d'exécution de la séance sont définies au candidat par le jury responsable de cette épreuve, dès que le candidat a tiré son sujet. Le jury peut apporter des informations complémentaires en réponse à une demande du candidat.

Le candidat dispose de 15 minutes pour préparer son sujet et de 15 minutes pour réaliser son briefing avant l'immersion.

Il dispose de 15 minutes pour réaliser son débriefing à l'issue de la plongée.

L'épreuve se découpe en quatre étapes successives, au cours desquelles les instructeurs doivent être pris en charge par le candidat selon les directives indiquées dans le préambule relatif au groupe :

- 1) A terre ou sur le bateau :
Tirage et préparation d'un sujet d'enseignement dans la zone des 40 à 60 m.
- 2) A terre ou sur le bateau :
Désignation de l'instructeur « actif » durant l'épreuve. Il est le seul à jouer le rôle de l'élève durant le briefing (mais le briefing est exposé aux deux instructeurs) et dans l'eau au cours de l'épreuve puis de nouveau au débriefing de l'épreuve.
L'instructeur préalablement désigné joue seul le rôle de l'élève, tandis que l'instructeur « observateur » joue un rôle passif et n'est concerné que par les directives d'organisation et de sécurité de la séance.
Le candidat doit proposer à son élève au minimum deux situations pédagogiques à 50 m durant le briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente.
- 3) Descente à 50 m en situation d'enseignant :
Le candidat guide la descente de l'instructeur préalablement désigné en prenant en compte les compétences que ce dernier est censé avoir, en fonction du sujet tiré.
La descente s'effectue donc plutôt côte à côte, en simulation d'une classique descente avec un élève : le candidat doit assurer une surveillance « raisonnable » de l'élève, dont le comportement reflète celui habituellement observé chez un élève de ce niveau, sans problème particulier.
- 4) A 50 m exécution de l'acte d'enseignement :
Le candidat effectue l'acte d'enseignement prévu au briefing sur l'instructeur préalablement désigné, avec remédiations éventuelles et gestion de la sécurité dans cette zone de profondeur.
Le candidat doit se maintenir impérativement à cette profondeur (stabilisation obtenue à l'aide des palmes et/ou de la bouée de stabilisation) et veiller à ce que son élève s'y maintienne également pendant toute la durée de l'épreuve, sauf évidemment lorsque le sujet traite d'une remontée vers la surface. Au cas où le sujet tiré implique l'enseignement d'une remontée vers la surface, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 m, même s'il a choisi de proposer une remontée complète dans son briefing.
Durant cette étape, le deuxième instructeur joue strictement un rôle d'observateur et n'a pas à être pris en compte par le candidat.
Le candidat signifie de façon claire à l'instructeur qu'il a terminé sa prestation d'enseignement.

Nota

Une durée maximale de 10 minutes entre l'immersion et la fin de l'acte d'enseignement doit être impérativement respectée.

L'instructeur a toute latitude pour reprendre la main afin de mettre fin à la situation s'il estime que de façon évidente elle est appelée à dépasser ces 10 minutes.

- 5) Lors de la remontée, après la fin de l'acte d'enseignement :
Le candidat doit prendre en compte les deux instructeurs et assurer la remontée de sa palanquée jusqu'au premier palier, puis lors de la décompression, qu'il doit gérer. Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau. Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant : vitesse de la fin de remontée, sortie du parachute, détermination de la décompression en prenant les paramètres de chacun en compte, réalisation des paliers, communication, sortie de l'eau, retour au bateau...
- 6) Après le retour en surface, débriefing :

Le candidat fait son débriefing au jury sur les exercices réalisés au fond.

Ce débriefing doit permettre au candidat de démontrer de réelles capacités d'observation, d'analyse, de mémorisation et de proposition de remédiations permettant à son élève de progresser les fois prochaines (comportement, technique, matériel, etc.).

5 – Epreuve d'intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m : coefficient 3

(Aptitude A2)

Il s'agit d'une épreuve durant laquelle le candidat doit démontrer son aisance, ainsi que ses capacités de plongeur encadrant qui doit prendre en compte une situation d'urgence nécessitant une intervention sur un plongeur en difficulté d'un niveau technique moindre, pour l'aider à remonter vers la surface et aider ensuite sa palanquée à rejoindre la surface en sécurité, en gérant la décompression, le retour en surface et le retour au bateau.

Cette épreuve est réalisée à l'issue de l'épreuve 9 (Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m) et dans les conditions de profondeur, de stabilisation, etc... décrites plus haut.

Le candidat doit intervenir sur un plongeur conscient, stabilisé à 50 m sur un fond plus important. Il doit le remonter jusqu'à la profondeur indiquée par le signe « fin d'exercice » de l'instructeur, qui interviendra au plus tard juste avant d'arriver dans la zone des paliers, par tous moyens à sa disposition et ce dans le respect des procédures de sécurité. La situation va être évolutive dans les conditions décrites ci-dessous.

L'épreuve se découpe en deux étapes successives, au cours desquelles les instructeurs doivent être pris en charge par le candidat selon les directives indiquées dans le préambule relatif au groupe :

1) Gestion d'une situation d'urgence :

Elle s'engage à l'initiative de l'instructeur, qui propose un signe ou une situation qui nécessite d'engager une intervention et une remontée vers la surface. La situation est appelée à évoluer en cours de remontée. Ce signe ou cette situation de départ peut relever, au choix du jury, d'un simple signe « ça ne va pas » comme de tout autre signe ou situation qui puisse offrir la possibilité de proposer une évolution en cours de remontée.

Cette évolution doit déboucher sur tout autre type de problème tel que panne d'air, essoufflement, stress, etc..., mais dans tous les cas les situations comme leur enchaînement doivent rester réalistes et plausibles. L'instructeur peut mettre fin à la situation d'assistance (sur un signe clair de « fin d'exercice ») à la profondeur de son choix en cours ou en fin de remontée, au plus tard à l'arrivée dans la zone des paliers.

2) Gestion de la fin de remontée et du retour jusqu'au bateau :

A partir du signe « fin d'exercice » de l'étape précédente, le candidat doit prendre en charge la palanquée depuis l'éventuelle poursuite de la remontée jusqu'au premier palier, puis lors de la décompression, qu'il doit gérer. Il doit également assurer le retour de tous en surface puis au bateau. Une attention particulière est accordée à la gestion de la sécurité à tout instant tel que vitesse de la fin de remontée, sortie du parachute, détermination de la décompression en prenant les paramètres de chacun en compte, réalisation des paliers, communication, sortie de l'eau, retour au bateau...

Dans tous les cas, si une vitesse d'extraction rapide est tolérée en début de remontée, voire même encouragée dans les premiers mètres, la vitesse de remontée doit être définitivement maîtrisée au plus tard à l'arrivée à 40 m.

Tout comportement impactant la sécurité est éliminatoire (manquer de réactivité au fond, descendre au-delà de 52 m, redescendre au cours de la remontée, percer la surface sans arrêt au palier, etc...).

Sous-groupe B : Maîtrise et démonstrations physiques, pratiques et techniques :
6 – Epreuve du mannequin : coefficient 2

Cette épreuve consiste à réaliser, équipé de palmes, masque et tuba, le parcours défini par le jury (point de départ, passages obligés, point d'arrivée).

- Nager en surface sur une distance de 200 m.
- Descendre récupérer le mannequin immergé sur un fond de 10 m, le ramener en surface et effectuer le signal de détresse en direction du jury.
- Le temps mis pour effectuer les 200 m, récupérer le mannequin et le ramener en surface doit être inférieur à 5 minutes 20 secondes.
- Remorquer le mannequin, les voies respiratoires hors de l'eau, sur une distance de 100 m.
- Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.
- Le candidat ne dispose que d'une seule tentative pour réaliser l'épreuve dans sa totalité. Toutefois, si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative, le chronomètre n'étant pas arrêté.

Nota

Un mannequin réglementaire adulte et homologué type « FFSS » (Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme), agréé par la jeunesse et sports pour les épreuves de sauvetage aquatique devra être impérativement utilisé (poids apparent de 1,5 kg).

Notation

La notation est faite sur les bases suivantes :

- 1) Parcours de 200 m en PMT + temps de recherche du mannequin (15 points).

Le temps est mesuré depuis le top de départ jusqu'à l'émersion des voies aériennes du mannequin.

| Temps en min.s | Nb de points |
|------------------|--------------|
| Inférieur à 3.00 | 15 |
| de 3.00 à 3.09 | 14 |
| de 3.10 à 3.19 | 13 |
| de 3.20 à 3.29 | 12 |
| de 3.30 à 3.39 | 11 |
| de 3.40 à 3.49 | 10 |
| de 3.50 à 3.59 | 09 |
| de 4.00 à 4.09 | 08 |
| de 4.10 à 4.19 | 07 |
| de 4.20 à 4.29 | 06 |
| de 4.30 à 4.39 | 05 |
| de 4.40 à 4.49 | 04 |
| de 4.50 à 4.59 | 03 |
| de 5.00 à 5.09 | 02 |
| de 5.10 à 5.19 | 01 |
| supérieur à 5.19 | éliminé(e) |

- 2) Signal de détresse.

| | |
|----------|----------|
| Fait | 2 points |
| Mal fait | 1 point |
| Non fait | 0 point |

3) Parcours de 100 m avec remorquage du mannequin.

Le temps de remorquage sur 100 m est mesuré depuis l'émergence des voies aériennes du mannequin jusqu'au point d'arrivée.

| Temps en min.s | Nb de points |
|------------------|--------------|
| de 2.17 à 2.23 | 10 |
| de 2.24 à 2.30 | 09 |
| de 2.31 à 2.37 | 08 |
| de 2.38 à 2.44 | 07 |
| de 2.45 à 2.51 | 06 |
| de 2.52 à 2.58 | 05 |
| de 2.59 à 3.05 | 04 |
| de 3.06 à 3.12 | 03 |
| de 3.13 à 3.19 | 02 |
| de 3.20 à 3.26 | 01 |
| supérieur à 3.27 | 00 |

4) Tenue du mannequin : de 0 à 13 points

Le candidat doit maintenir le mannequin, les voies aériennes hors de l'eau en utilisant une prise et une tenue du mannequin applicable à une victime réelle, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.

Un temps total d'immersion de la face du mannequin durant le remorquage supérieur à 20 secondes est éliminatoire.

7 – Epreuve de nage PMT sur 1500 m (A) ou de nage capelée sur 1000 m (B) : coefficient 1

(Aptitude A3)

(Tirage au sort par le jury en début d'examen entre A et B)

A - Epreuve de nage en surface sur une distance de 1500 m à l'aide des palmes, masque et tuba

Les candidats partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 1500 m.

Le lestage est celui utilisé pour l'épreuve N°8 de plongée libre à 15 m.

Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

| Barème Hommes Temps en min.s | Note | Barème Femmes Temps en min.s |
|---------------------------------|-----------|---------------------------------|
| inférieur à 18.30 | 20 | inférieur à 20.00 |
| de 18.31 à 19.00 | 19 | de 20.01 à 20.30 |
| de 19.01 à 19.30 | 18 | de 20.31 à 21.00 |
| de 19.31 à 20.00 | 17 | de 21.01 à 21.30 |
| de 20.01 à 21.00 | 16 | de 21.31 à 22.30 |
| de 21.01 à 22.00 | 15 | de 22.31 à 23.30 |
| de 22.01 à 23.00 | 14 | de 23.31 à 24.30 |
| de 23.01 à 24.00 | 13 | de 24.31 à 25.30 |
| de 24.01 à 24.50 | 12 | de 25.31 à 26.20 |
| de 24.51 à 25.40 | 11 | de 26.21 à 27.10 |
| de 25.41 à 26.40 | 10 | de 27.11 à 28.10 |
| de 26.41 à 27.40 | 09 | de 28.11 à 29.10 |
| de 27.41 à 28.30 | 08 | de 29.11 à 30.00 |
| de 28.31 à 29.10 | 07 | de 30.01 à 30.40 |
| de 29.11 à 29.40 | 06 | de 30.41 à 31.10 |
| de 29.41 à 30.00 | 05 | de 31.11 à 31.30 |
| de 30.01 à 30.30 | 04 | de 30.31 à 32.00 |
| de 30.31 à 31.10 | 03 | de 32.01 à 32.40 |
| de 31.11 à 32.00 | 02 | de 32.41 à 33.30 |
| de 32.01 à 33.00 | 01 | de 33.31 à 34.30 |
| supérieur à 33.00 | 00 | supérieur à 34.30 |

B - Epreuve de nage en surface sur une distance de 1000 m, scaphandre capelé

Les candidats portent un scaphandre, respirent au tuba, se déplacent en nage ventrale, partent ensemble et effectuent un parcours déterminé de 1000 m.

Le candidat ne doit pas se servir du scaphandre qu'il porte, ni s'aider de ses bras. L'épreuve doit être effectuée en nage ventrale.

Son équipement est le même que celui qu'il utilise pour les épreuves en scaphandre, avec un lestage adapté selon les directives données dans le paragraphe « EPREUVES PRATIQUES – GENERALITES ».

Une notation est effectuée suivant le barème ci-après pour un temps total :

Notation

| Barème Hommes Temps en min.s | Note | Barème Femmes Temps en min.s |
|---------------------------------|-----------|---------------------------------|
| inférieur à 16.30 | 20 | inférieur à 18.30 |
| de 16.31 à 17.00 | 19 | de 18.31 à 19.00 |
| de 17.01 à 17.30 | 18 | de 19.01 à 19.30 |
| de 17.31 à 18.00 | 17 | de 19.31 à 20.00 |
| de 18.01 à 18.30 | 16 | de 20.01 à 20.30 |
| de 18.31 à 19.00 | 15 | de 20.31 à 21.00 |
| de 19.01 à 19.40 | 14 | de 21.01 à 21.40 |
| de 19.41 à 20.20 | 13 | de 21.41 à 22.20 |
| de 20.21 à 21.10 | 12 | de 22.21 à 23.10 |
| de 21.11 à 22.00 | 11 | de 23.11 à 24.00 |
| de 22.01 à 22.50 | 10 | de 24.01 à 24.50 |
| de 22.51 à 23.40 | 09 | de 24.51 à 25.40 |
| de 23.41 à 24.20 | 08 | de 25.41 à 26.20 |
| de 24.21 à 24.50 | 07 | de 26.21 à 26.50 |
| de 24.51 à 25.20 | 06 | de 26.51 à 27.20 |
| de 25.21 à 25.40 | 05 | de 27.21 à 27.40 |
| de 25.41 à 26.00 | 04 | de 27.41 à 28.00 |
| de 26.01 à 26.30 | 03 | de 28.01 à 28.30 |
| de 26.31 à 27.10 | 02 | de 28.31 à 29.10 |
| de 27.11 à 28.00 | 01 | de 29.11 à 30.00 |
| supérieur à 28.00 | 00 | supérieur à 30.00 |

8 – Epreuve de plongée libre à 15 m : coefficient 1

Au signal du jury, le candidat descend en apnée jusqu'au niveau de l'examineur dont le masque est à 15 m, lui fait face, s'identifie et remonte.

Par mesure de sécurité, à l'émersion, le candidat reste quelques instants sous contrôle du jury.

9 – Epreuve de descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m : coefficient 2

Démonstration technique d'une descente dans le bleu de 3 m jusqu'à la profondeur de 50 m sur un fond plus important. Stabilisation à 50 m puis, sur signe de l'évaluateur, retrait complet du masque, remise et vidage du masque en maintenant la stabilisation.

Cette épreuve se déroule à l'occasion de la descente à 50 m de l'épreuve N°5.

L'épreuve se décompose en deux phases :

- a) La phase de descente avec un coefficient 1.
- b) La phase de stabilisation et de vidage de masque avec un coefficient 1.

Sont pris en compte pour l'évaluation :

- Dans la phase de descente :
 - Maîtrise de la position et de l'équilibre : verticalité et absence de vrille.
 - Maîtrise de la vitesse : vitesse située dans la fourchette comprise entre 20 et 30 m/min, constante, éventuellement ralentie sur la fin.
 - Profondeur de début de retournement : la plus proche possible de la profondeur plancher de 50 m.

- Dans la phase de stabilisation et vidage de masque :
 - Temps nécessaire à l'acquisition de la stabilisation à 50 m.
 - Précision du maintien de la profondeur de stabilisation à 50 m durant la totalité de l'exécution de cette phase.
 - Moyens de stabilisation utilisés : palmage de positionnement uniquement ou palmage de sustentation, utilisation excessive du gilet (multiples gonflages et dégonflages) ou pas.
 - Spontanéité du retrait du masque après l'indication de l'évaluateur.
 - Spontanéité de la dissociation et de la ventilation suite au retrait du masque.
 - Régularité de la ventilation.
 - Respect du nombre de cycles ventilatoires, avec un nombre de trois cycles demandé.
 - Maintien des yeux ouverts.
 - Absence de signes de crispation.
 - Vidage du masque totalement réalisé en une seule fois.

Tout comportement impactant la sécurité est éliminatoire (descendre au-delà de 52 m, avoir une durée d'exécution bien trop importante impactant la décompression, etc...).

10 – Epreuve de démonstration technique de maîtrise de remontée gilet (DTMR) de 35 m : coefficient 2 (Aptitude A1)

Description

- La DTMR est la démonstration technique d'un savoir-faire : maîtriser l'utilisation du gilet et la gestion ventilatoire pour assurer une vitesse de remontée aussi précise que possible dans une situation dégradée, sans pour autant se focaliser exclusivement sur un instrument.
- A l'inverse de l'épreuve N° 5, cette épreuve n'a pas pour objectif de refléter la réalité d'une situation d'assistance à un plongeur en difficulté. L'évaluation est donc axée sur des critères techniques.
- Le support de cette épreuve est une remontée en assistance sur signe « panne d'air » de l'examineur et la descente ne donne pas lieu à une évaluation.

Déroulement

L'épreuve se décompose en deux phases :

- Une phase de maîtrise de la remontée, évaluée sur 16 points.
- Une phase de stabilisation et de sortie du parachute, évaluée sur 4 points.

a) Première phase :

- Départ stabilisé à une profondeur de 35 m en pleine eau.
- Sur un signe « panne d'air » de l'évaluateur, le candidat présente son détendeur de secours, puis engage une prise en charge et une remontée vers la surface.
- Seul le candidat doit intervenir pour gérer la remontée, l'évaluateur (l'assisté) n'intervient pas et se contente d'avoir une attitude neutre.
- Le début de la remontée peut être assez rapide sur quelques mètres (de l'ordre de 3 mètres), puis la vitesse doit être rapidement maîtrisée.
- L'information « vitesse de remontée » peut être prise à l'aide de tout moyen (instruments, bulles, etc.)
- Effectuer un arrêt franc à 6 mètres (+/- 1 mètres), puis engager un tour d'horizon avec maintien du niveau d'immersion.
- Maintenir la profondeur jusqu'au signe « fin d'exercice » de l'évaluateur.
- Puis le couple candidat / jury se désolidarise et chacun reprend son détendeur principal en bouche pour passer à la deuxième phase.

b) Deuxième phase :

- Tout en maintenant le niveau d'immersion à une profondeur de 6 m, le candidat sort son parachute et le gonfle avec son détendeur de secours.
- Remonter à la profondeur nécessaire à la bonne exécution de la décompression. Si aucun palier n'est nécessaire, un minimum d'une minute à 3 mètres doit être réalisé pour évaluer la stabilisation du candidat.
- Assurer la gestion de la décompression de la palanquée et du retour surface, moment où l'épreuve prend fin.

Evaluation

a) Première phase :

- Au fond : capacité à maintenir une profondeur de façon précise, à l'aide de la ventilation et du gilet.
- Lors du décollage : capacité à entamer la remontée sans délai.
- Au cours de la remontée :
 - Maîtrise de la vitesse de remontée.
 - Maîtrise des moyens utilisés :
 - absence d'utilisation des palmes comme moteur de remontée (seule une correction de position ou de stabilisation du couple assistant / assisté est admise),
 - absence de regonflage d'un gilet (particulièrement celui de l'assisté),
 - maîtrise de la ventilation pour la régulation fine de la vitesse.
 - Maîtrise des moyens utilisés pour contrôler la vitesse de remontée : pas de focalisation sur un moyen ou un autre (ordinateur, bulles).
- A l'arrivée à 6 m
 - Maîtrise de la réalisation du tour d'horizon : tour complet stabilisé, regard vers la surface.
 - Maîtrise du maintien de la profondeur à 6 mètres, jusqu'au signe « fin d'exercice » de l'évaluateur.

b) Deuxième phase :

- Maîtrise de la profondeur à 6 mètres maximum durant le lâcher du parachute, puis à la profondeur de 3 à 5 mètres une fois le parachute sorti.
- Durée nécessaire pour la mise en place du parachute.
- Utilisation du détendeur de secours pour le gonflage du parachute.
- Quantité d'air insufflée dans le parachute apte à une signalisation efficace en surface.
- Capacité à assurer une gestion de la décompression de la palanquée adéquate, et un retour surface en sécurité.

Sont éliminatoires (note inférieure à 5) :

- A tout moment, remonter ou redescendre de plus de 2 m.
- Regonfler son gilet plus de 2 fois.
- Remonter à moins d'un mètre de la surface.
- Tout comportement impactant la sécurité.

GROUPE 3 : EPREUVES THEORIQUES

11 – Décompression : coefficient 4

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat dans le domaine fondamental que constitue la fixation de l'azote (ou d'autres gaz inertes) dans l'organisme soumis à l'hyperbarie. Elle doit comporter la résolution d'au moins un problème de tables de plongée FFESSM - MN90.

12 – Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur : coefficient 4

Cette épreuve est destinée à contrôler les connaissances du candidat sur la physiologie spécifique au plongeur et sur les accidents à l'exclusion de la décompression, y compris la gestion de l'effort et les bases théoriques de l'entraînement physique.

13 – Aspects théoriques de l'activité : coefficient 3

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances théoriques du candidat dans des aspects utilisables dans la pratique habituelle de l'activité.

14 – Cadre réglementaire de l'activité : coefficient 1

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en matière de réglementation, indispensables dans le cadre de ses prérogatives de MF 2.

15 – Matériel de plongée : coefficient 2

Cette épreuve ne doit pas faire double emploi avec les connaissances sur le matériel de l'épreuve 3 (Aspects théorique de l'activité). Elle doit être plus axée vers un contact direct avec le matériel : éclatés, matériel démonté, contact avec le compresseur, connaissances pratiques...

NOTATION - OBTENTION DE L'EXAMEN

Les épreuves notées le sont sur 20 et sont affectées de coefficients. Pour chaque groupe et sous groupe le total de points minimum à obtenir est le suivant :

| | |
|-----------------------------------|--|
| Groupe 1, épreuves pédagogiques : | minimum 110 points / 220. |
| Groupe 2, épreuves pratiques : | minimum 160 points / 320 dont : |
| | o Sous-groupe A du groupe 2 : minimum 80 points / 160. |
| | o Sous-groupe B du groupe 2 : minimum 80 points / 160. |
| Groupe 3, épreuves théoriques : | minimum 140 points / 280. |

Pour être reçu à l'examen le candidat doit :

- Obtenir un total général pour l'ensemble de toutes les épreuves d'au moins 410 points correspondant à une moyenne générale de 10/20.
- Ne pas avoir de note inférieure à 5/20.
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des trois groupes d'épreuves 1, 2 et 3
- Obtenir la moyenne de 10/20 dans chacun des deux sous-groupes du groupe 2.
- Avoir réalisé toutes les épreuves en totalité. Toute épreuve non faite est éliminatoire.

L'acquisition de ces groupes d'épreuves peut se faire de façon modulaire, le bénéfice d'un groupe d'épreuves est conservé si :

- Le candidat a participé sans abandon à toutes les épreuves de tous les groupes non encore acquis.
- La moyenne a été obtenue au groupe sans note éliminatoire.
(Groupe 1 : 110 pts, groupe 2 : 160 pts, groupe 3 : 140 pts)
- Pour le groupe 2, la moyenne a été obtenue à chaque sous-groupe sans note éliminatoire.
(Sous-groupe A : 80 pts, sous-groupe B : 80 pts)
- En première lecture, avant délibération, le candidat a obtenu au moins (avec ou sans note éliminatoire) dans le ou les groupes échoués :
 - o 88 points au groupe 1.
 - o 128 points au groupe 2 (quelles que soient les notes obtenues aux sous-groupes).
Il n'est pas possible de conserver le bénéfice d'un seul sous-groupe du groupe 2.
 - o 112 points au groupe 3.

La validité d'un groupe acquis est de 18 mois maximum. Ces 18 mois peuvent prolonger d'autant la validité (3 ans) du carnet pédagogique.

Sur proposition du jury, le président de la FFESSM arrête la liste des candidats définitivement admis à l'examen.

PASSAGE DES GROUPES D'ÉPREUVES NON ACQUIS

Toute inscription à une session d'examen constitue une obligation de présenter tous les groupes d'épreuves non acquis.

Le rattrapage des groupes non acquis doit se faire lors d'un examen MF2, sur une période totale de 18 mois maximum à compter de la date de la première présentation à l'examen.

Au-delà de cette période, les candidats qui recommencent un cursus ne bénéficient plus de la subvention fédérale nationale.

Inscription :

Le candidat s'inscrit au plus tard 60 jours avant la session d'examen MF2 en envoyant un dossier directement au siège de la FFESSM et en informant sa CTR. Dans le cas d'une inscription à l'examen suivant dans l'année celui où le candidat a obtenu un ou plusieurs groupes, il dispose des 10 jours qui suivent ce premier examen pour transmettre son dossier de candidature à la FFESSM et informer sa CTR.

Dans la limite des places disponibles et 30 jours avant la session d'examen, l'inscription sera confirmée par le siège de la FFESSM.

Précisions pour le passage des groupes non acquis :

1) Présentation du groupe 3 seul (épreuves théoriques)

- Le montant de l'inscription est défini chaque année.
- La théorie du MF2 s'organise généralement en début d'examen.
- Le candidat se présente le jour de la convocation.
- L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.

2) Présentation du groupe 1 seul (épreuves pédagogiques)

- Le montant de l'inscription est défini chaque année.
- Lors de l'examen une, voire deux journées, sont bloquées pour les épreuves de pédagogie de rattrapage.
- Le candidat se présente les jours de la convocation.
- L'hébergement et la restauration sont à la charge du candidat.

3) Présentation du groupe 2 seul (épreuves pratiques)

- Le montant dû est le montant complet de l'inscription.
- Les épreuves pratiques sont nombreuses, étalées sur tout l'examen et les conditions météorologiques peuvent conduire à modifier le planning : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant tout l'examen.
- L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

Pour information : les candidats ayant échoué au groupe 2 (ancien groupe C) avant 2017 et qui souhaitent le présenter de nouveau sont soumis aux nouvelles épreuves modifiées.

4) Présentation de deux groupes.

- Le montant dû est le montant complet de l'inscription.
- Les épreuves sont nombreuses et étalées sur tout l'examen : le candidat doit rester à la disposition du Jury durant tout l'examen.
- L'hébergement et la restauration sont inclus dans le coût de l'inscription.

La notification des résultats se fait lors de la remise des diplômes, ou ultérieurement si le candidat ne peut y assister.

DELIVRANCE DU BREVET - FORMALITES

Le brevet de MF2 est délivré sous la signature du président de la FFESSM et du président de la CTN.

DUPLICATA : sur demande ils peuvent être délivrés par le siège national de la FFESSM (carte double face), en précisant la date et le lieu de l'examen.

REFERENTIEL DES EPREUVES D'EXAMEN
**EPREUVE 4 – PRATIQUE
Acte d'enseignement à 50 m**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|---|--|---|
| Démontrer la capacité à avoir un équipement adapté à la pratique. | Le candidat doit démontrer sa capacité à être un exemple pour les autres plongeurs. Son équipement, parfaitement entretenu est conforme à la réglementation en vigueur. | Si le jury estime que le matériel utilisé par le candidat est de nature à mettre en danger autrui ou lui-même il peut lui interdire la participation à l'épreuve. |
| Démontrer la capacité à réaliser le briefing d'une action de formation en zone profonde. | <p>Un des deux instructeurs est désigné avant le briefing pour jouer le rôle de l'élève. Le briefing s'adresse en partie à lui pour la partie « pédagogie » et en partie aux deux instructeurs pour les parties « organisation » et « sécurité ».</p> <p>Le candidat devra démontrer sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'objectif de l'action de formation. - Présenter le déroulement de l'action de formation. - Définir les éducatifs pertinents en fonction du sujet. - Préciser clairement les attendus de 1^{er} degré : progression, critères d'évaluation, moyens donnés à l'élève, conditions de réalisation, etc... - Evaluer les risques liés à cette action de formation et mettre en place les conditions de sécurité adéquates. - Proposer un déroulement de séance adapté au niveau de ses élèves et mettre en place une organisation cohérente. - Adapter son discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève. | <p>Le candidat tire un sujet traitant de l'enseignement au 1^{er} degré de compétences de plongeur enseignées dans la zone 40 - 60 m. Il dispose de 10 minutes pour préparer, et de 10 minutes pour réaliser son briefing.</p> <p>La partie du briefing concernant la descente s'adresse au seul instructeur désigné pour jouer le rôle de l'élève. La partie du briefing concernant l'acte pédagogique lui-même s'adresse également au seul instructeur désigné pour jouer le rôle de l'élève.</p> <p>La partie du briefing concernant les conditions de remontée après l'épreuve et de retour en surface puis au bateau doit s'adresser aux deux instructeurs.</p> <p>Le candidat doit proposer au minimum deux situations pédagogiques à 50 m dans son briefing, dans le but de démontrer sa capacité à mettre en place une progression pédagogique cohérente par rapport au sujet tiré.</p> |
| | Le candidat doit démontrer sa capacité à faire en sorte que l'essoufflement ne survienne jamais dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur. | Elle doit être vérifiée dans l'ensemble des situations dans l'espace 40 - 60 m en pleine eau. |
| Démontrer la maîtrise de la stabilisation grâce à la gestion du SGS et du poumon ballast. | Le candidat doit démontrer sa capacité à toujours maintenir sa stabilisation dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur. | Vérifiée dans l'ensemble des situations et plus particulièrement à 50 m en pleine eau. Un palmage léger est acceptable. Le critère essentiel de réalisation est le maintien de la profondeur. |
| Démontrer sa capacité à maintenir le niveau d'immersion de la palanquée. | Le candidat doit démontrer sa capacité à éviter les variations de profondeur trop importantes du candidat « enseignant » et de l'instructeur « élève ». | Une réaction calme, rapide et adaptée à la perte du niveau d'immersion est attendue. Respect de la profondeur. Les variations de niveau ne doivent pas excéder + ou - 2 m. |

EPREUVE 4 – PRATIQUE Acte d'enseignement à 50 m (suite)

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|---|---|--|
| <p>Démontrer la capacité à mener un acte d'enseignement à 50 m.</p> | <p>C'est sur l'instructeur désigné à l'avance que doit se concentrer exclusivement l'attention du candidat durant la phase d'enseignement à 50 m, même si plusieurs instructeurs sont dans l'eau au même moment pour participer à l'évaluation.</p> <p>Le candidat devra démontrer sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observer, détecter, prendre en compte et au besoin remédier aux problèmes rencontrés par son élève durant la réalisation des éducatifs demandés. - Respecter et faire respecter le planning de la séance et la durée de réalisation définis au briefing, et notamment le temps fond maximum de 10 minutes. - Au besoin réguler le contenu de la séance. - Prendre en charge la sécurité de l'acte d'enseignement et du séjour à 50 m. - Adapter son comportement au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève. | <p>Les difficultés simulées par l'instructeur qui joue le rôle de l'élève doivent correspondre à des problèmes connus et couramment rencontrés avec des élèves de ce niveau. Ils doivent rester réalistes dans leur exécution.</p> <p>Au cas où le sujet tiré implique l'enseignement d'une remontée vers la surface, le candidat doit impérativement y mettre fin avant d'arriver à la profondeur de 35 m, même s'il a choisi de proposer une remontée complète dans son briefing. Il ne lui sera bien entendu pas tenu rigueur de cet arrêt non prévu dans son briefing mais imposé par ce texte pour des raisons de sécurité, à condition bien entendu que la remontée complète constitue un choix pédagogique cohérent par rapport au sujet tiré.</p> <p>Au besoin, les instructeurs pourront lui rappeler ce point avant l'immersion, au moment du tirage du sujet.</p> <p>En fin de réalisation de sa séquence pédagogique, le candidat indique qu'il a terminé, sur un signe convenu à l'avance avec l'instructeur.</p> <p>A ce moment, l'instructeur doit à son tour mettre clairement fin à cette épreuve N°4 par le signe « fin d'exercice », avant de demander au candidat d'entamer la remontée en situation d'enseignant.</p> |
| <p>Démontrer la capacité à réaliser le débriefing de l'action de formation.</p> | <p>Le débriefing s'adresse principalement à l'instructeur désigné à l'avance. Le candidat devra démontrer sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir mémorisé le déroulement de la séquence et avoir analysé judicieusement les prestations de son élève. - Exposer clairement à son élève les points positifs comme les points restant à améliorer. - Communiquer clairement à son élève les moyens d'améliorer sa prestation la prochaine fois. - Adapter son discours au niveau et aux capacités réelles et actuelles de son élève. | <p>Le candidat dispose de 10 minutes pour réaliser son débriefing.</p> <p>Tous les éléments du débriefing concernant les conditions de remontée et de retour en surface puis au bateau doivent s'adresser aux deux instructeurs.</p> <p>Les éléments du débriefing concernant l'acte pédagogique lui-même s'adressent au seul instructeur désigné pour jouer le rôle de l'élève.</p> |

EPREUVE 5 – PRATIQUE
Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|---|---|---|
| <p>Démontrer la capacité à analyser un comportement, une situation et/ou un signe et proposer une réaction adaptée à une situation évolutive.</p> | <p>Le même instructeur que celui désigné à l'avance pour l'épreuve N°4 est le seul interlocuteur sur qui doit se concentrer l'attention du candidat, même si plusieurs instructeurs sont dans l'eau au même moment pour participer à l'évaluation.</p> <p>Le candidat doit démontrer sa capacité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un signe ou une situation qui demande une intervention. - Analyser correctement la situation et proposer une réaction adaptée. - Sortir rapidement de la zone profonde et engager une remontée vers la surface. - Maîtriser sans délai excessif sa vitesse de remontée, et la maintenir principalement à l'aide des gilets et du poumon-ballast. - Faire face à toute évolution de la situation en cours de remontée en adaptant sa réaction de façon adéquate. - Agir rapidement mais sans précipitation. - Communiquer avec l'assisté et le rassurer. - Au besoin, chercher à calmer une situation de stress de l'assisté, en ne s'y laissant pas amener lui-même. - Assurer la sécurité de la remontée et notamment la maîtrise de la vitesse en toute circonstance, au besoin jusqu'à l'arrivée en zone de paliers. | <p>Après l'épreuve N°9, l'instructeur désigné à l'avance indique clairement le début de l'épreuve au candidat à l'aide d'un signe.</p> <p>L'instructeur réalise un des signes conventionnels de la FFESSM et/ou propose une situation évolutive dont l'enchaînement est logique et réaliste.</p> <p>Tous les signes, situations ou comportements liés à la profondeur et nécessitant une assistance et un retour vers la surface peuvent être explorés : simple mal-être avec signe « ça ne va pas », malaise, narcose, essoufflement, palmage inadapté, stabilisation incohérente, agitation excessive, comportement anormal et inadapté à la profondeur, etc... sans que l'instructeur signale forcément son problème.</p> <p>Le candidat répond alors de façon pertinente afin d'engager un retour vers la surface adapté à la situation. En cours de remontée, la situation évolue vers tout autre type de problème : panne d'air, essoufflement, stress, syncope, etc... mais dans tous les cas les situations comme leur enchaînement doivent rester réalistes et plausibles.</p> <p>L'instructeur met fin à la situation d'assistance sur un signe clair de « fin d'exercice ». Il a la possibilité de le faire à la profondeur de son choix en cours ou en fin de remontée, au plus tard à l'arrivée en zone de paliers, avant ou après le tour d'horizon.</p> <p>A ce moment, l'instructeur et le candidat se séparent et le candidat doit à nouveau prendre en compte l'instructeur observateur et l'intégrer à la gestion de la palanquée pour la suite.</p> <p>La palanquée remonte normalement vers la surface sous le contrôle du candidat.</p> |
| <p>Suite page suivante</p> | <p>Suite page suivante</p> | <p>Suite page suivante</p> |

**EPREUVE 5 – PRATIQUE
Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m (suite)**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|---|--|--|
| | | Les critères principaux sont : <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la profondeur + ou - 2 m. - Le critère d'efficacité est primordial. On insistera sur l'adéquation de la réponse à la situation proposée par l'instructeur. - La maîtrise de la vitesse de remontée est primordiale. - L'usage du SGS est obligatoire, l'utilisation modérée des palmes est autorisée, de même que le regonflage du SGS au cours de la remontée (sauf celui de l'assisté en cas de panne d'air). - Contrôle, en cas de besoin, des deux SGS. - Une vitesse de remontée rapide est acceptable de la zone d'évolution profonde jusqu'à 40 m. Le candidat devra en tenir compte dans sa procédure de décompression. |
| Démontrer la maîtrise de la vitesse de remontée et réguler celle des membres de la palanquée. | Le candidat doit démontrer sa capacité à maintenir la vitesse de remontée et celle de sa palanquée dans les conditions usuelles de pratique à cette profondeur. | La vitesse de remontée est vérifiée en toutes circonstances. Elle doit correspondre au mode de décompression choisi. L'utilisation conjointe des palmes et du SGS est autorisée. |
| Démontrer la capacité à assurer un retour surface puis au bateau en sécurité pour l'ensemble des membres de la palanquée. | Le candidat doit continuer à prendre en charge la totalité de la palanquée constituée des deux instructeurs en plus de lui-même. Le candidat doit démontrer sa capacité à : <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer la décompression adéquate en prenant en compte les paramètres de chacun. - Assurer la réalisation de la décompression de la palanquée dans de bonnes conditions telles que sortie du parachute, maintien des paliers, communication, etc... - Sécuriser le retour en surface en respectant les règles de sécurité et la cohésion de la palanquée. - Regrouper et signaler la palanquée en surface. - Opérer les choix adéquats pour soit attendre en surface, soit revenir au bateau. - Adapter ses directives aux niveaux et aux capacités réelles et actuelles de ses élèves. | Sortie du parachute, détermination et strict respect de la procédure de décompression choisie pour la palanquée. Strict respect de la profondeur des paliers avec une tolérance de – 2 m au maximum (c'est-à-dire par exemple que le palier de 3 m pourra être réalisé strictement entre 3 m et 5 m). Retour en surface au parachute avec maintien de la cohésion de la palanquée. Signalisation de la palanquée en surface à l'aide du parachute. Choix d'attendre le bateau ou bien de se diriger vers lui, en fonction notamment des directives données préalablement par le DP. |

**EPREUVE 6 – PRATIQUE
Mannequin**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|--|--|---|
| Démontrer la capacité à enchaîner une nage, une apnée, puis une démonstration technique de récupération d'un mannequin et son tractage en surface. | <p>Le lest ne permet pas au plongeur de couler sur une expiration forcée. L'atelier est balisé avec deux bouées. Le mannequin est immergé sous l'une d'entre elles à 10 m.</p> <p>Les virages de la nage et du tractage s'effectuent autour de ces bouées sauf conditions particulières.</p> <p>Le mannequin doit être maintenu la face hors de l'eau, selon la prise classique (bras placé sous l'aisselle, main sur la poitrine, tête du mannequin sur l'épaule) en se déplaçant sur le dos.</p> <p>La sécurité pendant l'apnée et la recherche du mannequin est assurée par un plongeur en scaphandre.</p> <p>Si le candidat échoue dans la récupération du mannequin, il peut faire une seconde tentative le chronomètre n'étant pas arrêté.</p> | <p>Effectuer un parcours de 200 m, aller chercher un mannequin de 1,5 Kg de poids apparent à une profondeur de 10 m, le remonter à la surface et le remorquer sur une distance de 100 m.</p> <p>Le temps mis pour effectuer le 200 m et la recherche du mannequin jusqu'à son retour en surface ne doit pas dépasser les 5 minutes 20 secondes.</p> <p>15 points sont attribués à la nage et à la recherche du mannequin en fonction d'un barème de temps.</p> <p>2 points sont attribués au signal de détresse.</p> <p>10 points sont attribués au temps de tractage du mannequin.</p> <p>13 points sont attribués à la tenue du mannequin qui doit effectuer le parcours les voies aériennes hors de l'eau.</p> <p>Le total sur 40 points ainsi obtenu est à diviser par deux avant de l'affecter de son coefficient.</p> |

**EPREUVE 7 – PRATIQUE
Nage PMT sur 1500 m ou nage capelée sur 1000 m**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|--|--|---|
| Démontrer la capacité à fournir un effort en surface. | La nage est effectuée en position ventrale. | En combinaison, lest et PMT effectuer un parcours chronométré sur une distance de 1500 m. |
| Démontrer la capacité à fournir un effort en surface équipé d'un scaphandre. | <p>La nage est effectuée en position ventrale sans l'aide des bras.</p> <p>L'équipement (détendeur, SGS) doit pouvoir être utilisé en cas de difficulté.</p> | En combinaison, lest, PMT et scaphandre gréé capelé, bouteille ouverte, effectuer un parcours chronométré sur une distance de 1000 m. |

**EPREUVE 8 – PRATIQUE
Plongée libre à 15 m**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|---|--|---|
| Démontrer une technique et une capacité suffisantes à la réalisation d'une apnée. | Le fond est supérieur à 15 m. Le tuba ne doit pas être en bouche à la sortie. Un temps d'apnée supérieur à 1 minute 30 secondes n'apporte pas de points de bonification. | Pas d'hyperventilation préalable. Après une immersion en canard le candidat descend légèrement plus bas que l'instructeur dont le masque est à 15 m. Il se stabilise devant celui-ci, répond à son signe OK, lui communique son numéro et commence sa remontée. Il se stabilise dans la zone des 3 m et effectue un tour d'horizon. Dès qu'il fait surface le candidat effectue le signe OK, donne son nom ou numéro à haute voix en direction du bateau puis revient à celui-ci. Les critères de l'évaluation sont : l'efficacité du canard, la durée de l'apnée, la verticalité des trajets en immersion et la maîtrise des différentes phases de la remontée. |

**EPREUVE 9 – PRATIQUE :
Descente, stabilisation et vidage de masque à 50 m**

| Capacités évaluées | Description | Réalisation |
|--|---|---|
| <p>Descente dans le bleu à une profondeur de 50 m.</p> <p>Démontrer la capacité à maîtriser la technique permettant de descendre de 3 m à 50 m en position verticale tête vers le bas sans vriller et à se stabiliser sans délai à l'issue de la descente.</p> <p>Stabilisation et vidage de masque</p> <p>Démontrer la capacité à rester stabilisé durant toute la phase au cours de laquelle le candidat va enlever, remettre et vider son masque.</p> | <p>Cette épreuve est une démonstration technique sans rapport direct avec une situation réelle. Elle permet, par la réalisation d'un geste technique imposé, d'évaluer l'aquaticité globale du candidat au travers de la maîtrise qu'il a de sa ventilation, de son équilibre, de sa propulsion et de son stress dans cette situation particulière.</p> | <p>L'épreuve débute à 3 m, après que le candidat se soit immergé et préparé à effectuer la descente. Le candidat indique quand il est prêt. Au signal du jury, le candidat se met en position verticale, tête en bas et effectue la descente à une vitesse comprise entre 20 et 30 m/min.</p> <p>La vitesse de descente peut être réduite à l'approche de la profondeur 50 m. Le candidat peut se redresser en vue de s'équilibrer au plus tôt 5 m avant la profondeur plancher.</p> <p>La stabilisation est réalisée au poumon / ballast, avec l'aide du gilet pour compenser la profondeur. Seul un léger palmage de positionnement est autorisé. L'évaluateur ne doit pas être utilisé comme repère de profondeur par le candidat.</p> <p>Lorsqu'il estime être correctement stabilisé, le candidat l'indique au jury Au signal du jury, le candidat retire son masque et effectue 3 cycles ventilatoires avant de le remettre et de le vider. Lorsque le candidat a fini de vider son masque, il l'indique au jury et l'épreuve est terminée.</p> |

**EPREUVE 11 – THEORIE
Décompression**

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|--|---|---|
| Les transferts d'azote en hyperbarie. | Passage alvéole <-> sang / sang <-> tissus. Hétérogénéité des tissus de l'organisme vis à vis de l'azote. | Connaître le principe de diffusion. |
| Modélisation de l'organisme : Modèle le plus utilisé : Haldane. | Saturation et désaturation d'un compartiment (graphique). Notion de sursaturation critique. Profondeur de palier. Principe de la majoration. | Détermination d'une tension d'azote dans un compartiment (limité à des périodes entières). Détermination de la sursaturation critique. Détermination d'un compartiment directeur. Déterminer une profondeur de palier. Utilisation de graphiques. |
| Les avancées actuelles des connaissances sur la décompression. | Connaître l'existence d'autres modèles, leurs principes de base (M-Values, facteurs de gradient, RGBM, VPM). Notions succinctes. | Aucun calcul n'est exigé. On attend une restitution des principes et des implications dans le fonctionnement des différents ordinateurs. |
| L'utilisation pratique des tables de plongée fédérales FFESSM - MN90. | Toutes utilisations possibles des tables. L'objectif est de maintenir une connaissance de l'outil et la compréhension de ses principes. | Savoir établir une procédure de désaturation à l'aide des tables : - planification, - cas pratiques réalistes. La résolution d'au moins un problème de tables est exigée à l'examen. |
| Utilisation et fonctionnement des ordinateurs. | Principe de fonctionnement à l'exclusion de toute notion sur l'électronique. La comparaison avec les tables demeure un support d'explication. Les limites de l'utilisation. La cohabitation des procédures de décompression. | Savoir : - expliquer les principes de fonctionnement d'un ordinateur, - au travers d'une étude de cas dans sa pratique d'enseignant 40-60m, démontrer sa prise en compte de la diversité des ordinateurs (différents modèles, conservatisme, réglages). |
| Les accidents de décompression. | Naissance des bulles pathogènes. Facteurs déclencheurs : SP, CO ₂ ... Circulation des bulles : bulles artérielles, shunts, FOP... Localisation des bulles et symptômes. Manifestations plus rares de l'ADD. Facteurs favorisants. Prévention et traitements. | Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences. |

EPREUVE 12 – THEORIE
Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|--|---|--|
| <p>Les effets de la compressibilité des gaz sur l'organisme.</p> <p>Barotraumatismes : oreilles, sinus, dents, masque, poumons, estomac.</p> | <p>Connaissances anatomiques et physiologiques des différents organes sensibles aux variations de pression.</p> <p>Utilisation de la loi de Mariotte.</p> <p>Effets de ces variations sur les organes.</p> | <p>Le candidat doit connaître tous les cas possibles et plus particulièrement avoir des connaissances liées à la réalité et actualisées.</p> <p>Applications aux barotraumatismes.</p> <p>Connaissances anatomiques et physiologiques permettant d'établir les relations de causes à effets.</p> |
| <p>La circulation sanguine.</p> | <p>Appareil circulatoire : Formes de transport des gaz. Les shunts, le Foramen Ovale Perméable (FOP). Reconstitution du trajet des bulles de gaz dans la circulation.</p> | <p>Réalisation de schémas limitée aux principes généraux. Utilisation de planches anatomiques muettes. Mise en relation précise entre les mécanismes et les symptômes.</p> |
| <p>Système nerveux.</p> | <p>Connaissances limitées aux stricts rapports avec la plongée : - Perception proprioceptive de l'espace. - Effets des bulles de gaz sur le système nerveux.</p> | <p>Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences.</p> |
| <p>La ventilation.</p> | <p>Anatomie de l'appareil ventilatoire. Mécanisme de la ventilation.</p> | <p>Connaître les organes impliqués dans la mécanique ventilatoire. Connaître les modifications de la ventilation en immersion.</p> |
| <p>Echanges gazeux.</p> | <p>Echanges gazeux : Echanges d'azote (ou de gaz inerte), élimination alvéolaire du CO₂. Différentes formes de transport des gaz : différence entre forme dissoute et forme combinée.</p> | <p>Réalisation de schémas mettant en évidence les processus de transfert des gaz. Savoir différencier les formes de transport du CO₂ et de l'O₂.</p> |
| <p>L'oreille.</p> | <p>Audition et équilibre Modifications en plongée.</p> | <p>Etre capable de décrire et d'expliquer les différentes fonctions de l'oreille et leurs modifications en plongée.</p> |
| <p>L'essoufflement : une perturbation de l'élimination du CO₂.</p> | <p>Production endogène du CO₂. Effets du CO₂ exogène. Perturbations de l'élimination. Détection nerveuse du CO₂ sanguin et effets sur la régulation de la ventilation.</p> | <p>Etablir avec précision la chronologie de l'apparition de l'essoufflement.</p> |
| <p>Accidents toxiques.</p> | <p>Utilisation des règles de Dalton. Effets de la variation de la pression partielle des gaz utilisés en plongée.</p> | <p>Déterminer des limites de toxicité, calculs sur les mélanges. Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences.</p> |

EPREUVE 12 – THEORIE
Anatomie, physiologie et physiopathologie du plongeur (suite)

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|--|--|---|
| Accidents de l'apnée. | La syncope hypoxique. Profondeur = facteur aggravant. Effets de l'hyperventilation. | |
| La noyade. | Les différents stades de la noyade. Rester en rapport avec le contenu du RIFA Plongée. | Connaître les conséquences de l'eau avalée, de l'eau inhalée. |
| Adaptation à l'effort. | Régulations cardiaque et respiratoire. Le rôle du CO ₂ . Chémorécepteurs, centres nerveux, effecteurs. Les noms des voies ne sont pas exigés. | Le candidat doit être capable d'établir précisément les rapports de causes à conséquences. Possibilité de construire un schéma de principe de la régulation. |
| Les bases théoriques de l'entraînement physique. | L'ATP: réserve d'énergie universelle. Les trois filières de reconstitution de l'ATP. Limitation aux principes généraux à l'exclusion de toute notion de biochimie. | Savoir établir le rapport entre un type d'effort en plongée et la filière énergétique utilisée. |
| L'amélioration des performances. | Les types d'exercices destinés à améliorer les trois filières. Principes généraux de l'établissement d'un programme de préparation physique. | Possibilité d'établir un programme de séance ou un planning d'entraînement. Notions à relier avec la pédagogie spécifique avec ou sans scaphandre. |
| Le stress. | Modifications physiologiques liées au stress. | Connaître les principales modifications physiologiques liées au stress. |
| Le froid. | Mécanismes physiologiques de la thermorégulation : perception du froid, centres nerveux, vasomotricité et effets sur la diurèse, modifications hormonales, thermogénèse. Accidents liés au froid. | Le candidat doit essentiellement être capable d'établir les rapports de causes à conséquences. |

**EPREUVE 13 – THEORIE
Aspects théoriques de l'activité**

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|---|--|--|
| <p>Applications de physique dans l'activité plongée : Levages et flottabilité.</p> <p>Gonflage des blocs.</p> <p>Optique et acoustique.</p> | <p>Cas aussi proches que possible de la réalité.</p> <p>Gestion d'une station de gonflage.</p> <p>Effets de la température.</p> <p>Autonomie.</p> <p>Gonflage de blocs Nitrox ou Trimix (aspects théoriques).</p> <p>Aucun calcul d'angle n'est demandé.</p> | <p>Problèmes de physique pouvant porter sur l'interférence entre deux paramètres.</p> |
| <p>Matériel.</p> | <p>Principes de fonctionnement des matériels individuels courants.</p> <p>Etude comparative.</p> <p>Principe de fonctionnement d'un compresseur et gestion des tampons éventuels.</p> <p>Pannes classiques.</p> <p>Aspects réglementaires concernant le matériel de plongée.</p> <p>Gestion d'un parc de matériel.</p> | <p>Commenter ou légènder une planche.</p> <p>Bilan des forces.</p> <p>Construire un schéma de principe.</p> <p>Choix des caractéristiques d'un matériel en fonction d'un cahier des charges.</p> <p>Capacité à établir un diagnostic par rapport à une panne.</p> <p>(Ne doit pas faire double emploi avec l'épreuve orale de matériel.)</p> |
| <p>L'activité de Directeur de Plongée.</p> | <p>Planification de l'activité journalière, planification d'un stage.</p> <p>Planification d'une formation pédagogique.</p> <p>Organisation de la plongée et plongées particulières (enfants, nuit,...).</p> | <p>Capacité à construire un planning en fonction d'un cahier des charges.</p> <p>(Ne doit pas faire double emploi avec l'épreuve de pédagogie générale et organisationnelle.)</p> |

**EPREUVE 14 – THEORIE
Cadre réglementaire de l'activité**

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|---|---|--|
| Connaissance des textes internationaux. | La CMAS : -- Organisation. - Fédérations affiliées. - Equivalences. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Textes organisant le sport en France, plus particulièrement la plongée. | Lois, Code du Sport, décrets et arrêtés relatifs à la plongée. L'enseignement du sport : Bénévolat. Rôle de la Fédération. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Textes organisant la vie associative. | Loi de 1901 et décrets. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Les notions de responsabilité. | Responsabilité civile et pénale de l'enseignant bénévole et des personnes morales. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Obligations légales, assurances. | Obligation de moyens. Obligation de résultats. Assurances obligatoires et facultatives. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Règlements fédéraux. | Place de la FFESSM dans le cadre juridique, relations avec les partenaires. Statuts, organisation fédérale, règlement intérieur. Equivalences ou passerelles entre la FFESSM et les autres organisations. Certificats médicaux, cas général et cas particuliers. Structures Commerciales Agréées. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Aspects réglementaires concernant les publics particuliers. | Limité à ce qui concerne l'activité. | Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2. |
| Où prendre l'information. | Manuel de Formation Technique. Mémento du plongeur. Sites web. Publications. | |

**EPREUVE 14 – THEORIE
Cadre réglementaire de l'activité
(suite)**

| | | |
|---|--|--|
| <p>Textes réglementaires sur le matériel de plongée et sur les stations de gonflage.</p> <p>Réglementation sur les E.P.I. Définition d'un EPI</p> <p>Définition et rôle d'une norme</p> <p>Les obligations de marquage sur les EPI</p> <p>Les structures concernées</p> <p>Les autorités de contrôle</p> <p>Les obligations de suivi et d'archivage</p> <p>Connaissances des textes de références</p> | <p>On attend que le principe de protection contre des risques inhérents à la pratique de l'activité soit évoqué.</p> <p>Obligations faites aux industriels de respecter des contraintes de fabrication en vue de protéger le consommateur Obligation de maintenir les caractéristiques techniques du fabricant (ex : Un tuyau MP doit être remplacé par un tuyau identique à celui d'origine.</p> <p>Obligation d'identifier les EPI par une marque distinctive</p> <p>Club associatif comme SCA</p> <p>Les autorités de tutelles. DDCS/PP, autorités de police, etc.,</p> <p>Tenue d'un registre de suivi des EPI. Inventaire des mentions qui doivent figurer dans le registre</p> <p>Code du sport, code du travail, etc.,</p> | <p>Réponses écrites à des questions précises dans le cadre des prérogatives du MF2.</p> <p>Question sur le sujet obligatoirement posée dans le cadre de l'épreuve écrite de réglementation</p> |
|---|--|--|

EPREUVE 15 – THEORIE Matériel de plongée

| Connaissances théoriques | Commentaires et limites | Conditions de réalisation |
|---|--|--|
| Les stations de gonflage. | <p>Identification des différentes parties et du trajet de l'air.</p> <p>Connaissance de la procédure de gonflage.</p> <p>Connaissance de l'entretien courant.</p> <p>Identification des symptômes d'une panne.</p> | |
| Détendeurs. | <p>Identification du principe du détendeur présenté.</p> <p>Identification des pièces sur un éclaté ou un matériel démonté.</p> <p>Procéder aux "petites interventions" courantes : changer un joint accessible, monter un direct système ou un manomètre.</p> <p>Etablir un diagnostic de panne en fonction d'un dysfonctionnement.</p> <p>Détermination des avantages et inconvénients des différents types de matériels : conseils d'achat.</p> | <p>Commentaires oraux face à un matériel réel.</p> <p>Contact direct avec du matériel ou des planches représentatives.</p> <p>Eventuellement manipulation.</p> |
| Robinetterie et bloc. | <p>Entretien courant. Changement d'un joint.</p> <p>DIN ou étrier : avantages, inconvénients.</p> | |
| Equipement individuel du plongeur hors celui ci-dessus. | Présentation et fonctionnement du matériel présenté ou personnel. | Connaît les caractéristiques de son ordinateur, sait utiliser les différents réglages et conservatismes. |
| Démarche de choix. | Critères de choix d'un matériel dans la gestion d'un parc ou pour l'utilisation individuelle. | Principes, avantages, inconvénients, limites d'utilisation. |

REFERENTIEL DE COMPETENCES
COMPETENCE 7 : CONNAISSANCES SUPPORT
« Posséder les connaissances en appui des compétences requises »

| Savoirs | Critères de réalisation | Commentaires |
|---|--|--|
| Réglementation relative à l'activité. | Cite les principales exigences applicables à son contexte, explique leur esprit. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées. | Code du Sport, Manuel de Formation Technique, responsabilités, assurance, certificat médical,... |
| Connaître les spécificités des différents publics : jeunes, adultes, seniors, aptitudes médicales spécifiques, etc. | Cite les principales caractéristiques physiologiques, morphologiques, psychomotrices, socio-affectives, des différents publics | |
| Entretien courant du matériel, règles d'hygiène, qualités et performances attendues d'un équipement selon sa fonction, montage et vérifications, réglementation éventuelle. | Entretient le matériel correctement, l'installe, vérifie son fonctionnement. Choisit le matériel de secours adapté au besoin (bloc et détendeur de secours, ...). | |
| Risques de l'activité, mesures de prévention et bonnes pratiques. | Cite les principaux risques et sait expliciter les mesures de prévention. Cite les manifestations observables lors de la survenue des incidents courants de plongée. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées. | |
| Outils et procédures de décompression. | Explique les principes de différents outils de décompression, leurs conditions d'utilisation et leurs limites, leurs avantages et inconvénients. Mobilise ces connaissances avant et après l'immersion des palanquées. | |
| Navigation, météorologie marine. | Décrit et commente les éléments figurants dans un bulletin météo. Connaît les règles élémentaires de navigation maritime. Comprend les éléments nécessaires à la navigation indiqués par le pilote du bateau. | |
| Environnement maritime. | Décrit la faune et flore. Connait les comportements pour le respect de l'environnement Cite les règles relatives au respect de l'environnement et explique leur esprit. | Au moins les espèces les plus rencontrées en plongée et celles spécifiques au site. Doit faire évoluer sa palanquée et réaliser des exercices sans nuire à l'environnement. |

COMPETENCE 11 : FORMATION D'ENCADRANTS « Concevoir, piloter et intervenir dans des stages de formation d'encadrants »

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|--|--|-----------------------------|
| Connaitre les cursus de formation de cadre. | Connait les différents cursus de formation de cadre et suit les évolutions. | |
| Définir les finalités pédagogiques d'un stage et le besoin de formation. | | |
| Elaborer une stratégie de formation. | Construit un plan de formation et planifie les interventions. | |
| Définir et quantifier les ressources nécessaires. | Adapte le nombre d'intervenants en fonction du nombre de stagiaires, des objectifs à atteindre et du contexte logistique. | |
| Coordonner les intervenants. | Présente le stage. Explique les attendus. | |
| Réguler la logique, les méthodes et la planification du stage pendant son déroulement. | Gère le stage tant du point de vue des stagiaires que des encadrants. | En fonction des stagiaires. |
| Faire un bilan du stage. | Prend en compte les retours des intervenants et des stagiaires. | |
| Animer un atelier pédagogique. | Prépare et construit des ateliers interactifs. Bâti les études de cas et les jeux de rôles. Crée les supports d'animation. Evalue son animation. Maîtrise la relation animateur-groupe. | |
| Réaliser une intervention. | Présente la séance. Vérifie le niveau des élèves. Développe les différentes parties du cours. Illustre d'exemple le contenu. Utilise des supports pédagogiques. Evalue la compréhension et l'approbation. Régule l'apprentissage. Délivre un retour à l'issue du cours. | |

COMPETENCE 12 : ACTIVITES EN STRUCTURE « Animer l'ensemble des activités techniques d'une structure »

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|---|--|--|
| Identifier les besoins en formation des encadrants. | Identifie un éventuel écart entre les compétences existantes et les compétences nécessaires au développement de l'activité au sein de la structure. | |
| Assurer la formation continue des encadrants. | Propose des actions de formations permettant aux encadrants : <ul style="list-style-type: none"> - une mise au point de leurs acquis, - le développement de leurs compétences, - l'acquisition de nouveaux savoirs. | |
| Planifier les formations des plongeurs et des encadrants. | Propose une planification mettant en œuvre plusieurs formations de niveaux différents. | Notamment lorsque ces formations nécessitent la gestion de stagiaires pédagogiques impliqués dans des formations de plongeurs. |
| Animer une équipe pédagogique. | Recueille et prend en compte les avis et propositions de l'équipe pédagogique. Compose une équipe équilibrée et favorise l'implication de tous. Assure l'homogénéité des formations. Assure la cohésion entre l'équipe et l'organisation générale de la structure. Organise des points de coordination et un bilan final des formations. | |

COMPETENCE 13 : TUTORER « Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques »

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|--|--|--|
| <p>Faire préparer une séance pratique ou théorique.</p> | <p>Fait analyser un contexte pédagogique : acquis (niveau initial) des élèves, profil final visé, moyens à disposition, organisation et fonctionnement de la structure, type de support surface, type de milieu, etc.</p> <p>Fait définir le ou les objectifs de formation d'une séance : fait mettre en relation les éléments du contexte pour déterminer un contenu de séance répondant aux besoins de formation et adapté aux moyens.</p> <p>Fait choisir et/ou propose des éducatifs, des techniques de formation, des supports pédagogiques en faisant appel au vécu du stagiaire lorsque cela est possible.</p> <p>Fait identifier les difficultés probables d'apprentissage, fait définir des conseils, des aides à la formation.</p> <p>Fait définir des critères d'évaluation, réalisation (moyens à mettre en œuvre par les plongeurs formés pour réaliser au niveau de maîtrise attendu les apprentissages enseignés) et/ou réussite (indicateurs observables témoignant de la réalisation des apprentissages enseignés au niveau de maîtrise attendu), en fonction de la nature de la séance.</p> <p>Fait prévoir un déroulement de séance et les moyens nécessaires ou un « plan de cours » : chronologie de réalisation des apprentissages compatibles avec les exigences pédagogiques et celles liées à la plongée et au contexte dans lequel elle sera réalisée ; « fil directeur », matérialisé notamment par un plan de cours, donnant un sens logique et pédagogique au déroulement d'un cours théorique.</p> | |
| <p>Faire prévoir la sécurisation d'une séance de formation pratique.</p> | <p>Fait identifier les risques inhérents au contexte dans lequel la plongée intervient et ceux liés au type d'apprentissages réalisés, puis fait définir toutes les mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier.</p> | <p>Faire prévoir la sécurisation d'une séance de formation pratique.</p> |

COMPETENCE 13 : TUTORER
« Tutorer en situation les stagiaires pédagogiques »
 (suite)

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|--|--|--|
| Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique. | Après préparation, accompagne un stagiaire pédagogique encadrant des élèves plongeurs. Evalue en situation les compétences entrant dans la démarche d'un futur moniteur. Intervient sans délai si la sécurité est mise en jeu. Délivre à l'issue une analyse permettant au stagiaire de comprendre les axes d'amélioration nécessaires et les moyens pour y parvenir. | Mettre en situation, évaluer et réguler la formation d'un stagiaire pédagogique. |
| Faire un complément et/ou des apports de connaissances si nécessaire. | Identifie (évaluation) les connaissances à compléter ou à réviser. Réalise des cours adaptés pour enseigner ces connaissances. Donne un travail personnel de recherche et d'approfondissement. Donne des références bibliographiques et des directives d'utilisation. | Faire un complément et/ou des apports de connaissances si nécessaire. |

COMPETENCE 14 : ENSEIGNEMENT PLONGEE PROFONDE « Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement »

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|---|---|---|
| Analyser l'aptitude des plongeurs. | Recueille les informations nécessaires à l'évaluation du niveau de technicité (questionnement, consultation des documents de plongée) et à l'état de forme général. | L'aptitude des plongeurs encadrés est à mettre en relation avec les exigences de la plongée envisagée et son contenu technique. |
| Analyser les conditions sur site. | Met en relation les conditions de vent, houle, visibilité sur l'eau, trafic maritime, courant(s), visibilité en immersion, température et évolutions prévisibles de ces éléments. | Le MF2 doit vérifier la faisabilité de la plongée prévue : adéquation des conditions sur site avec le niveau, le nombre de plongeurs, les équipements individuels, collectifs et de sécurité disponibles. |
| Prévoir la procédure de décompression. | Prend en compte les outils de décompression présents. Estime et fixe une durée maximale de plongée et de décompression. Informe le DP de la plongée prévue. Met en place les moyens nécessaires ou s'assure de leur présence (pendeur, narguilé ou bloc de secours ou de paliers O ₂ ,...). | Le DP doit valider l'organisation de la plongée prévue. |
| Prévoir la sécurisation de la séance. | Identifie les risques inhérents au contexte et ceux liés au type d'apprentissages prévus, puis définit des mesures à mettre en œuvre pour prévenir ces risques et y pallier. | Les causes des événements indésirables potentiels doivent être recherchées pour l'aspect « prévention ». Le MF2 doit associer le DP à cette démarche. |
| Vérifier l'équipement des plongeurs. | S'assure que les plongeurs sont munis d'un équipement compatible avec la plongée prévu, qu'ils l'ont correctement monté et vérifié. Prend connaissance du fonctionnement des équipements nouveaux pour lui, notamment le gilet, les détendeurs et l'outil de décompression. | Cette compétence est un acquis mais l'accent doit être mis sur le caractère systématique de sa réalisation. |
| Fixer et communiquer les paramètres de plongée. | Donne des paramètres de profondeur, durée, profil de plongée et décompression adaptés au contexte. S'assure de leur compréhension par les plongeurs. | La formulation à l'adresse des plongeurs encadrés de consignes et de procédures précises est impérative. |
| Se positionner. | Se positionne de façon adaptée aux différentes phases de la plongée. Se trouve toujours en situation de pouvoir intervenir sur les plongeurs. | |

COMPETENCE 14 : ENSEIGNEMENT PLONGEE PROFONDE
« Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement »
(suite)

| Savoirs/Savoir-faire/Savoir être | Critères de réalisation | Commentaires |
|--|--|---|
| Maîtriser les conditions d'évolution. | S'assure d'une évolution correcte des plongeurs sur le plan de la stabilisation, de la ventilation. Assure la cohésion de la palanquée. Anticipe les dépassements de profondeur. Intervient dès que nécessaire pour corriger les conditions d'évolution des plongeurs. | |
| Surveiller l'ensemble de la palanquée. | Est attentif à l'ensemble des plongeurs de la palanquée, quelle que soit la situation. | L'évaluation de cette compétence nécessite une palanquée de 2 plongeurs en formation. |

PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA FORMATION

STAGE INITIAL

1) Organisation

L'appellation « stage initial MF2 » est réservée à un stage dont le programme est défini de façon homogène et harmonisée selon le présent programme.

Il convient de faire la distinction entre stage initial national et stage initial régional :

- Les stages initiaux nationaux :

Ils sont organisés par la CTN ; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés, là où dans la même année ou l'année suivante, a lieu un examen MF2.

- Les stages initiaux régionaux :

Ils sont organisés par les CTR, suivant le cahier des charges établi. Ces stages initiaux durent 6 jours ou un volume d'horaire correspondant à 6 jours au minimum.

Enfin les CTR peuvent mettre en place des stages complémentaires de formation au MF2 (théorie, entraînement physique, etc...).

2) Programme de base

Les éléments du programme de base sont ceux qui doivent être obligatoirement réalisés, qu'il s'agisse d'un stage initial national ou d'un stage initial à l'échelon d'une CTR, tout en laissant l'ordre pédagogique dans lequel les thèmes sont agencés au choix du directeur de stage et de son équipe.

Les éléments du programme de base peuvent être complétés par tout thème jugé pertinent.

| Contenu de la séquence / compétences développées | Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de : | Commentaires |
|---|--|---|
| Présentation du MF2, du cursus de formation, de l'examen. Présentation du stage. | Identifier les prérogatives du MF2 et les compétences à acquérir pour le devenir. Prendre conscience de la dimension du cursus MF2. Identifier l'investissement nécessaire (humain, financier, matériel, etc.). Comprendre les trois étapes de la formation et leur enchaînement. Identifier les épreuves de l'examen MF2. | Définir globalement les compétences du MF2. S'agissant du cursus, insister sur la part d'auto formation qui revient aux stagiaires et sur les domaines qu'elle recouvre. Présenter les buts du stage initial, c'est-à-dire les capacités acquises ou en voie d'acquisition à la fin du stage. |
| Rappels sur les compétences du MF1 et sur sa démarche pédagogique. | Evaluer les compétences acquises en matière d'enseignement de la plongée. Identifier les compétences d'un MF1 perdues, manquantes, à réacquérir ou à développer. | Rappeler les grandes étapes d'une action de formation, les principales composantes (l'activité enseignée, l'élève, le formateur) et leurs caractéristiques. Redéfinir, illustrer et mettre en lien les termes suivants : une compétence, une capacité, une connaissance, un objectif de formation, un acquis, un pré requis, l'évaluation (quand ? comment ? pourquoi ?), un référentiel, un critère de réalisation, un niveau de réussite, une validation, une certification, une progression, une initiation, une découverte, un perfectionnement, une remédiation, etc... |
| Les cursus de formation MF1 et Initiateur. Les compétences des MF1 et des Initiateurs. | Faire la liste et formaliser toutes les compétences d'un MF1 ou d'un Initiateur. Identifier les différentes étapes de la formation des MF1 ou des Initiateurs. Identifier les compétences à développer dans chacune de ces étapes. Inventorier les méthodes pédagogiques à employer. | Rappeler ou faire rappeler les prérogatives des MF1 et des initiateurs et en déduire ou faire déduire toutes les compétences qui se rattachent à chaque niveau. Utiliser le Manuel de Formation Technique et présenter : les cursus tels qu'ils y figurent ; le guide à l'usage des MF2 pour la partie stage en situation des MF1. Pour chaque phase : stage initial, stage en situation, stage final, définir ses objectifs et les méthodes à employer, etc. |

2) Programme de base (suite)

| Contenu de la séquence / compétences développées | Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de : | Commentaires |
|---|--|---|
| La progression d'une formation de cadres (MF1, Initiateur). | <p>Définir la notion de progression à des stagiaires MF1.</p> <p>Mettre en place une progression standard de formation MF1 ou Initiateur.</p> <p>Identifier les difficultés de l'apprentissage à l'enseignement de la plongée.</p> <p>Adapter, d'une part, une progression standard à un public en difficulté et, progressant rapidement, d'autre part.</p> <p>Individualiser la formation des MF1 et des Initiateurs.</p> | <p>Dans un premier temps, travailler sur un profil de stagiaire MF1 standard ne présentant pas de difficultés particulières et rester dans un cadre général.</p> <p>Dans un deuxième temps, faire travailler un groupe sur une progression plus courte et un deuxième groupe sur une progression plus longue.</p> <p>A partir des compétences, des difficultés pour les acquérir, identifiées au préalable et de leur expérience éventuelle, les stagiaires doivent entreprendre la construction d'une progression adaptée à tout stagiaire pédagogique.</p> |
| <p>La formation des MF1.</p> <p>Compétences et prérogatives du MF2.</p> <p>La démarche pédagogique du MF2.</p> <p>L'école fédérale FFESSM de plongée, tous publics, tous contextes.</p> | <p>Formaliser les prérogatives d'un MF2 et les compétences pédagogiques à acquérir pour le devenir.</p> <p>Distinguer les objectifs, les contenus, les méthodes d'apprentissage d'une formation de cadres.</p> <p>Transférer la démarche pédagogique acquise pour la formation des plongeurs à celle devant être développée pour la formation de cadres.</p> | <p>Dans un premier temps, élaborer un plan type de construction d'une séance de formation de cadres, par exemple : prise en compte du niveau du stagiaire, définition de l'objectif de la séance (la capacité à travailler), de son contenu (la séance de formation d'un plongeur à réaliser par le stagiaire), la méthode de travail à employer par le cadre (démonstration, participation ou observation), l'évaluation du stagiaire.</p> <p>Dans un deuxième temps, construire un plan type de conduite d'une séance de formation de cadres. Un parallèle avec des plans types de formation de plongeurs peut être également effectué.</p> |
| <p>La formation des MF1.</p> <p>La démarche pédagogique du MF2.</p> <p>Construction d'une séance de formation de cadres.</p> | <p>Concevoir et mettre en place une action de formation de cadres : l'enseignement de la pratique.</p> | <p>Proposer un thème ou une séance développant une ou plusieurs compétences du MF2.</p> <p>L'instructeur joue le rôle d'un stagiaire MF1 puis, à son issue, donne la parole aux stagiaires, anime les débats en favorisant les échanges.</p> <p>Il rappelle, reformule et complète les éléments de pédagogie incompris.</p> <p>L'évaluation de l'instructeur animateur doit rester formative.</p> |

2) Programme de base (suite)

| Contenu de la séquence / compétences développées | Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de : | Commentaires |
|--|---|--|
| <p>La formation des MF1. La démarche pédagogique du MF2. Construction d'une séance de formation de cadres.</p> | <p>Concevoir et mettre en place une action de formation de cadres : l'enseignement de la théorie.</p> | <p>Proposer un thème ou une séance développant une ou plusieurs compétences du MF2. L'instructeur joue le rôle d'un stagiaire MF1 puis, à son issue, donne la parole aux stagiaires, anime les débats en favorisant les échanges. Il rappelle, reformule et complète les éléments de pédagogie incompris. L'évaluation de l'instructeur animateur doit rester formative.</p> |
| <p>La direction technique et pédagogique d'une formation de cadres.</p> | <p>Organiser et diriger la plongée en tous lieux de pratique. Concevoir, mettre en place, diriger un stage de formation de cadres. Concevoir et mettre en place un examen d'encadrant (GP, Initiateur, MF1).</p> | <p>Rappeler ou faire rappeler les règles de pratique définies dans le Code du Sport. Proposer un exercice de construction d'un tableau des palanquées et le faire corriger par les stagiaires. Proposer un cahier des charges adapté à l'organisation de tout stage de formation de cadres ou de tout examen d'encadrant : Les conditions de participation. Les objectifs de formation. Les contenus, la planification. L'encadrement. Les moyens matériels. La logistique, l'intendance. Le financement. La promotion, la communication. Les partenaires éventuels. L'échéancier.</p> |
| <p>Les méthodes d'apprentissage pour l'enseignement de la plongée.</p> | <p>Inventorier les différentes méthodes d'apprentissage de l'enseignement de la plongée. Proposer à un stagiaire MF1 une méthode de travail adaptée à son niveau de compétence (stagiaire en début, en milieu et en fin de formation). <u>Nota</u> : Cet élément de programme complète le thème « La progression d'une formation de cadres » en apportant un éclairage particulier sur les méthodes de travail.</p> | <p>Demander aux groupes de : Recenser les différentes manières de travailler avec un stagiaire MF1 (travail avec de vrais élèves, simulation totale, etc.). Identifier les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Réaliser un tableau de synthèse regroupant les manières de travailler, les avantages et inconvénients, l'utilisation conseillée par rapport au niveau de formation de MF1. Illustrer ses propos d'exemples concrets préparés à l'avance.</p> |

2) Programme de base (suite)

| Contenu de la séquence / compétences développées | Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de : | Commentaires |
|---|--|--|
| L'évaluation d'une action de formation d'un stagiaire MF1. | Faire un exposé sur « L'évaluation » à des stagiaires MF1. Construire un référentiel d'évaluation des compétences des stagiaires MF1. Transférer la compétence acquise pour l'évaluation des plongeurs à celle devant être développée pour l'évaluation des cadres. | Définir la notion d'acquisition d'une compétence. Rappeler les méthodes et outils d'évaluation en prenant des exemples concrets. Par exemple, commenter une grille d'évaluation d'une épreuve de GP. Entreprendre la construction d'une grille d'évaluation d'une épreuve de pédagogie de l'examen du MF1. Par exemple, définir les compétences pédagogiques attendues et, pour chacune d'entre elles, lister les comportements observables des candidats pouvant les révéler. |
| La sécurité dans l'organisation et la mise en place des séances pratiques de plongée. | Organiser et diriger en sécurité la plongée. Identifier les risques, les dangers liés aux méthodes d'apprentissage et d'enseignement de la plongée. Proposer des méthodes d'enseignement permettant de limiter ces risques. Sécuriser une séance de formation de cadre. | Utiliser des exemples concrets préparés avant la séquence. Proposer de construire un tableau mettant en évidence des exercices de plongée risqués ou dangereux, les méthodes de travail les plus adaptées et les méthodes d'enseignement préconisées. Analyser et commenter en groupe les différentes propositions. |
| La préparation technique et physique du plongeur. Méthodes d'entraînement et d'amélioration technique. | Se préparer techniquement et physiquement aux épreuves pratiques du MF2. Concevoir, mettre en place et conduire la préparation technique et physique des plongeurs. | Amélioration de la technicité : Moyens et méthodes à mettre en œuvre pour améliorer la technique, au premier et au second degré. Rappeler et approfondir les principes de base de l'entraînement. |
| Physiopathologie en plongée. | Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. | Remettre à niveau et actualiser les connaissances. Traiter les thèmes « accidents » et « physiologie » ensemble. |
| Outils et procédures de décompression. | Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. | Remettre à niveau et actualiser les connaissances. |
| Phénomènes physiques associés à la plongée. | Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. | Remettre à niveau et actualiser les connaissances. |
| Matériels et techniques de plongée. | Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. | Remettre à niveau et actualiser les connaissances. |
| Contexte réglementaire de la pratique et de l'enseignement de la plongée. | Evaluer ses connaissances en début de formation MF2. Identifier les besoins d'auto formation. Identifier la place du MF2 dans l'environnement fédéral. | Remettre à niveau et actualiser les connaissances. |

2) Programme de base (suite)

| Contenu de la séquence / compétences développées | Objectif(s) pédagogique(s) : A la fin de la séquence, les stagiaires doivent être capables de : | Commentaires |
|--|---|---|
| La démarche pédagogique du MF2. Synthèse. | Concevoir, mettre en place et conduire une action de formation de cadres. Concevoir et organiser l'évaluation d'un stagiaire MF1. | Un exposé préalable d'une trentaine de minutes résume les éléments abordés pendant le stage. En fonction des questions des stagiaires, les réponses approfondissent un thème particulier. Ou bien : L'instructeur pose une question relative à la formation de cadres (construction, conduite d'une séance, progression, évaluation, méthodes d'enseignement, etc...) et invite un stagiaire à y répondre sous forme d'un petit exposé. L'instructeur conclut en approfondissant la réponse. Et ainsi de suite. |
| L'examen MF2. | Identifier le déroulement des épreuves de l'examen MF2. En estimer les difficultés. Identifier les critères de réalisation, d'élimination et de réussite des épreuves. Identifier le niveau de performance à acquérir. | Commenter les différents supports. |
| Bilan de stage | | Proposer un questionnaire anonyme afin de réaliser une enquête de satisfaction et/ou proposer un tour de table pour recueillir les observations des stagiaires. Présenter la suite du cursus MF2. Transmettre les calendriers régionaux de formations de cadres, les numéros de téléphone et adresses utiles (instructeurs, moniteurs, CTR, centres de formation fédéraux). Remettre une liste d'ouvrages bibliographiques conseillés. Questions diverses. |

2) programme de base suite

CITOYENS DU SPORT

Les formations fédérales portent dans leurs divers développements les valeurs citoyennes. Voici quelques pistes d'actions pouvant être spécialement développées pour mettre en valeur encore plus la citoyenneté dans les cursus fédéraux.

Promouvoir par le sport les valeurs citoyennes de la république

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|---|
| Mieux connaître pour mieux agir | Mettre en place des outils d'observation et de recensement des comportements contraires aux valeurs du sport. |
| Outiller les acteurs fédéraux | Relayer les outils d'information et de sensibilisation du ministère. |
| | Élaborer des outils d'information « sport et citoyenneté » spécifique. |
| Former les acteurs du sport | Établir un état des lieux des besoins. |
| | Intégrer des contenus (sensibilisation) autour des valeurs éducatives et citoyennes dans les formations de dirigeants et bénévoles. |
| | Intégrer des contenus (<i>sensibilisation</i>) sur les valeurs éducatives et citoyennes dans nos formations fédérales. |
| Communiquer | Relayer les campagnes d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les discriminations dans le sport. |
| | Créer (<i>restructurer l'accès aux informations</i>) une rubrique spécifique « Citoyens du sport » sur notre site internet fédéral. |

Permettre l'accès à une pratique sportive régulière et encadrée, favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté sociale.

| OBJECTIFS | ACTIONS |
|--|---|
| Mieux connaître la pratique sportive des différents publics | Recenser les licenciés par tranches d'âge et par sexe (6-11 / 12-15 / 16-20 / 21-25 ans). |
| | Adapter le système de prise de licences pour identifier les licenciés jeunes en situation de handicap. |
| | Mettre en place une relance automatique pour renouveler la licence. |
| Promouvoir une offre de pratiques diversifiées favorisant l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle | Proposer des activités sportives mixtes. |
| | Proposer des activités spécifiques pour les jeunes adolescents (dispositif : j'apprends à nager). |
| | Proposer des animations sportives estivales. |
| | Mettre en place des animations autour des grands évènements sportifs internationaux ou nationaux. |
| Veiller à une véritable continuité éducative et sportive | Élaborer des kits d'animation pour intervenir dans les écoles. |
| | Communiquer sur les bienfaits d'une activité sportive régulière auprès des parents (flyer, site internet...). |
| Favoriser l'accès à un engagement citoyen ou à un métier | Recruter des jeunes en service civique. |
| | Mettre en place un programme spécifique de jeunes dirigeants bénévoles. |
| | Relayer les dispositifs de soutien à l'emploi du ministère (opération Sesame pour QPV et ZRR). (QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville) (ZRR : Zone de Revitalisation Rurale) |
| Faire des évènements sportifs un levier au service des territoires et de la population | Proposer une billetterie promotionnelle pour les jeunes lors des évènements sportifs (<i>déjà gratuit</i>). |
| | Mettre en place un programme d'animations autour des grands évènements sportifs. |

APTITUDES A LA PRESENTATION DES EPREUVES DE L'EXAMEN

Délivrées à M., Mme _____

APTITUDE A1 « Démonstration technique de maîtrise de remontée gilet (DTMR) de 35 m »

Se référer à l'épreuve 10 du groupe 2 – sous-groupe B – Maîtrise et démonstrations physiques, pratiques et techniques – Epreuve de démonstration technique de maîtrise de remontée gilet (DTMR) de 35 m

| Date | Cachet du Moniteur ou Qualification | Signature du Moniteur |
|------|-------------------------------------|-----------------------|
| | | |

APTITUDE A2 « Enseignement et technique à 50 m »

Se référer à l'épreuve 4 du groupe 2 – sous-groupe A – Enseignement et technique à 50 m – Epreuve d'acte d'enseignement à 50 m, à l'épreuve 5 du groupe 2 – sous-groupe A – Enseignement et technique à 50 m – Intervention sur un plongeur en difficulté à 50 m et à la compétence C14 : Enseignement plongée profonde – « Organiser, réaliser une plongée profonde d'enseignement »

| Date | Cachet du Moniteur ou Qualification | Signature du Moniteur |
|------|-------------------------------------|-----------------------|
| | | |

APTITUDE A3 « Nage PMT sur 1.500 m » et « Nage avec scaphandre sur 1.000 m »

Se référer à l'épreuve 7 du MFT.

| Date | Cachet du Moniteur ou Qualification | Signature du Moniteur |
|------|-------------------------------------|-----------------------|
| | | |

MODIFICATIONS DEPUIS LE 13/10/2017

Page 2 :

Le 13 février 2018 : ajout de l'aptitude à présenter les épreuves de nage PMT et capelé aux conditions d'entrée en stage final et de passage de l'examen.

Pages 10 à 13, 16, 20 à 22 :

Le 13 février 2018 : scission des épreuves à 50 m en deux immersions

Pages 2, 6, 15 et 48 :

Le 13 février 2018 : Ajout de l'aptitude à présenter les épreuves de nage PMT et capelée.

Dans tout le document :

Le 12 février 2019 : Remplacement de la RSE par la DTMR